Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme

Rapport d'activités

Version publique

2013

www.emhrf.org

La mise en œuvre des activités de la Fondation et la publication de ce rapport ont été réalisées grâce au concours financier de l'Agence suédoise de développement et de coopération internationale (SIDA), de l'Instrument européen pour la Démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH), du ministère royal des Affaires étrangères du Danemark (DANIDA), du ministère norvégien des Affaires étrangères, de l'Open Society Foundations, du Sigrid Rausing Trust, du ministère français des Affaires étrangères, d'Oxfam Novib, du ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international et d'autres sources privées.

Le contenu du rapport relève de la seule responsabilité de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseur-e-s des droits de l'Homme (FEMDH) et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'un ou l'autre des partenaires mentionnés ci-dessus.

Table des Matières

1. Introduction 4

2. Synthèse 8

3. Interventions directes en appui aux ONG, groupes et défenseur-e-s individuels 10

3.1. Interventions urgentes pour proteger les defenseur-e-s individuels en danger ou en difficulte 11
3.2. Interventions flexibles en appui aux ONG emergentes et aux projets sensibles dans le contexte regional . 13

4. Interventions indirectes en appui aux ONG, groupes et défenseur-e-s individuels 21

4.1. Presence renforcee dans les regions du Maghreb et du Mashrek 21
4.2. Partenariats consolides avec des reseaux de fondations regionales et internationales 24

5. Bilan chiffré des interventions en 2013 27

5.1. Categories d'interventions 27
5.2. Perspectives thematiques 28
5.3. Activites des beneficiaires 29
5.4. Types de depenses couvertes 30
5.5. Categories d'appui indirect 31
5.6. La question du genre 32
5.7. Pays 33

6. Questions organisationnelles 34

6.1. Evaluation Externe 2009-2012 34
6.3. Information et communication 34
6.4. Analyse des risques et durabilite 35
6.5. Gouvernance interne 36

Annexe: Synthèse des demandes d'appui en 2013 38

1. Introduction

Face au bilan contrasté en termes de démocratisation dans la région arabe, la protection et la consolidation du rôle des défenseur-e-s des droits de l'Homme restent plus que jamais des problématiques centrales. Acteurs clés du respect des droits fondamentaux de la personne et de la création d'espaces de dialogue propices à l'implantation de réformes démocratiques dans leurs pays, les actions des défenseur-e-s sont déterminantes pour construire et maintenir un État de droit. Elles n'en demeurent pas moins affaiblies par d'importantes menaces, des difficultés financières et des obstacles à se fédérer. Ces questions, loin d'être secondaires, sont restées au cœur des préoccupations de la Fondation durant l'année 2013.

1.1. Les ***menaces*** exercées à l'encontre des défenseur-e-s sont particulièrement visibles dans les environnements répressifs et violents de la région. La situation qui marque le plus les esprits est celle du conflit armé en Syrie, où les attaques se sont décentralisées et intensifiées, atteignant un point culminant avec l'utilisation par le régime d'armes chimiques sur la population civile en août 2013. On estime en outre à plus de 37,000 le nombre de prisonniers de conscience, dont les cas ont été portés devant la Cour anti-terroriste établie par le régime en octobre 2012. A cela s'ajoute la recrudescence des exactions commises par les groupes armés non étatiques, dont plusieurs ont des agendas djihadistes. Bien que différente, la situation en Libye reste également préoccupante face au cycle incontrôlé de violences dans lequel s'est engagé une myriade de groupes armés, non seulement dans la capitale, Tripoli, mais également à Benghazi et Derna où une augmentation notable des affrontements et des assassinats a été enregistrée. Enfin, les réformes engagées en Egypte et en Algérie ont eu pour effet d'accroître les politiques répressives utilisées pour lutter contre toute manifestation pacifique et toute voix dissidente. C'est dans ces environnements marqués par les tensions et les clivages que l'action des défenseur-e-s est des plus nécessaire. Et c'est pourtant dans ce cadre qu'elle est la plus difficile et souvent la moins respectée.

En raison de leurs activités visant à documenter la répression et les violations des droits de l'Homme commises par l'ensemble des parties en présence, et à assister une population civile prise pour cible, les défenseur-e-s sont confrontés à des mesures arbitraires de privation de liberté, aggravées -bien souvent- par la torture et des mauvais traitements. Ces mesures peuvent aller des enlèvements et restrictions de mouvement -notamment en Syrie et en Libye-, à des exécutions extrajudiciaires, en passant par toutes sortes d'intimidations, de campagnes médiatiques calomnieuses, ainsi que par un acharnement judiciaire et des mesures administratives de licenciement - notamment en Egypte et en Algérie. Des attaques ponctuelles sont parfois menées avec la participation directe de civils, payés ou non, auxquels on demande de coopérer avec les services de sécurité. Les membres de la famille de ces défenseur-e-s, incluant leurs enfants, sont également directement menacés - parfois emprisonnés – et utilisés comme moyens de pression. À ces menaces directes, s'ajoutent enfin une recrudescence des risques indirects pour les défenseur-e-s -notamment en Syrie- liés à la nature même de leurs activités de surveillance et de documentation des violations massives et systématiques des droits humains. Ces risques s'expriment bien souvent sous la forme de symptômes de stress post-traumatique et ils ont des conséquences non négligeables sur le bien-être des défenseur-e-s et la durabilité de leurs actions.

Dans ces pays où de nombreuses et de nouvelles menaces s'affirment, la Fondation a ainsi donné la priorité à la protection des défenseur-e-s pour leur permettre de poursuivre leurs activités de témoignage et de lutte contre l'impunité, de défense et de sensibilisation au respect des droits humains, tels qu'ils sont universellement affirmés.

Quelques interventions peuvent être mises en exergue:

*En **Syrie**, un jeune défenseur qui a organisé et documenté les manifestations pacifiques dans les quartiers de Damas a été menacé par des agents des services de sécurité, qui ont tendu une embuscade et emprisonnés six de ses collègues. Avec l'appui urgent et le suivi réalisé par la Fondation, le défenseur est entré dans la clandestinité et a déménagé dans un endroit sûr, avant de fuir le pays pour protéger sa sécurité. Aujourd'hui, ce défenseur développe et édite un nouveau documentaire sur la révolution syrienne, en partenariat avec des organisations syriennes de la société civile et un institut spécialisé qui produit des films comme un important moyen d'expression des valeurs culturelles, artistiques et sociales.*

*Dans un climat où subsiste l'impunité pour les violations graves des droits de l'Homme en **Egypte**, un groupe d'avocats et de défenseur-e-s a réalisé une enquête sur les événements violents qui ont eu lieu à Port-Saïd en janvier 2013, entraînant la mort de 42 personnes et des milliers de blessés. Le rapport de 75 pages, remis au juge, présente les données recueillies ainsi que des témoignages, et dresse un certain nombre de recommandations, parmi lesquelles la nécessité d'approfondir les enquêtes et de demander des comptes aux responsables des violations des droits, ainsi que le respect et l'adhésion - par toutes les parties, y compris les autorités égyptiennes et les forces de sécurité - aux normes universellement reconnues des droits de l'Homme.*

1.2. L'***accès aux financements*** pour les défenseur-e-s des droits de l'Homme et les associations qu'ils animent est également difficile dans la région, menaçant leur potentiel d'épanouissement et de durabilité. Bien que les stratégies et moyens d'action de la société civile soient en pleine expansion, le manque de sources endogènes de financement et la multiplication des obstacles imposés pour y accéder dans un contexte global de crise économique et de lutte contre le terrorisme, restent des obstacles sérieux à leurs développements. Il en résulte que les défenseur-e-s sont soit obligés d'interrompre leurs activités, de dissoudre les associations au sein desquelles ils militent, soit de continuer leurs actions en contrevenant aux mesures arbitraires qui leurs sont imposées.

Plusieurs Etats, dont l'Egypte, l'Algérie et la Syrie, ont en effet développé un arsenal juridique, administratif et pratique de mesures sophistiquées qui visent à imposer une ingérence dans le fonctionnement et un contrôle excessif des actions menées par les défenseur-e-s des droits de l'Homme, en coupant totalement ou partiellement leurs financements. Les défenseur-e-s sont ainsi soumis à des restrictions législatives, à la complexité ou à la lenteur des procédures d'enregistrement, à l'absence de réponse de l'administration et à des obstacles pour ouvrir un compte bancaire. Cet arsenal s'accompagne bien souvent de poursuites pénales assorties de peines d'emprisonnement, du gel des comptes bancaires et de campagnes de diffamation orchestrées par les gouvernements visant à assimiler les défenseur-e-s à des 'agents' manipulés par des entités étrangères. Or, ces restrictions et les campagnes de dénigrement servent essentiellement de prétexte au musellement des organisations non-gouvernementales engagées dans la promotion et la protection des droits civils et politiques et elles contreviennent aux obligations des Etats de respecter le droit à la liberté d'association, tel qu'il est affirmé dans les conventions auxquelles ces derniers sont parties[1].

[1] *Violations du droit des ONG au financement : du harcèlement à la criminalisation*, Rapport annuel 2013 de l'OBS, http://www.fidh.org/fr/defenseurs/Rapports-annuels-de-l-Observatoire/Rapport-annuel-2013-de-l-OBS-12894

En outre, dans ces pays et dans d'autres où les organisations de la société civile jouissent d'une relative autonomie et liberté d'action, les sources internes de financement mis à la disposition des acteurs qui se consacrent à la défense des droits civils et politiques restent faibles, voire inexistantes.[2] Bien que des efforts aient été entrepris pour développer l'autofinancement, des législations favorables à la création de fondations, ou promouvoir la responsabilité sociale des entreprises, ces derniers touchent principalement les associations caritatives et n'égalent pas l'ampleur des besoins et l'expansion du mouvement de la société civile, agissant majoritairement au niveau local.

La Fondation a donc axé sa stratégie sur le droit fondamental à la liberté d'association, incluant l'accès aux financements, pour consolider le mouvement de défense des droits de l'Homme de la région en palliant le manque de ressources endogènes et la multiplication des obstacles qui leur sont imposés. En outre, elle a décidé d'orienter sa réflexion sur les moyens et la façon de mobiliser, de renforcer et de diversifier les ressources existantes au sein des sociétés arabes afin de rendre plus pérennes les activités des acteurs engagés dans la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Cette orientation s'est matérialisée autour de quelques exemples, présentés ci-dessous :

*En **Palestine**, une association locale a développé un programme de protection pour les organisations de la société civile en danger. Dans un contexte où la répression politique exercée sur les acteurs et les activités de la société civile à Gaza et en Cisjordanie s'est poursuivie par l'Autorité palestinienne et l'appareil sécuritaire du Hamas, ce programme intègre les composantes d'aide légale, de réseautage, de documentation, de plaidoyer et de mobilisation pour contrer toute violation avérée et assurer le respect du droit à la liberté d'association des ONG.*

*Bien que des opportunités de financement de source étrangère se soient développées en **Tunisie** au cours de ces trois dernières années, ces dernières se limitent souvent à des projets et ne prennent pas en charge les dépenses de base, telles que le loyer, le matériel ou le personnel, pourtant essentielles pour renforcer le rayonnement, la professionnalisation et la viabilité des actions de la société civile. La Fondation a donc couvert les frais de fonctionnement de dix-neuf nouvelles associations, agissant principalement dans les régions reculées du pays, pour assurer une vigilance et une mobilisation de tous les instants pour le respect des droits fondamentaux.*

1.3. Enfin, au-delà des efforts et des moyens considérables déployés par les acteurs de la société civile pour surveiller et empêcher toute dérive violente, autoritaire ou rétrograde et assurer une transition vers la démocratie dans la région, le potentiel de construction démocratique des sociétés civiles arabes reste freiné par des récits politiques ou identitaires contradictoires et des projets de société antagonistes. La chute des régimes autoritaires a révélé un champ politique éclaté, sur fond de clivages sociaux, auquel est venu se greffer une multitude d'initiatives de la société civile.

Bien que positive, cette dynamique sociale s'est également révélée désordonnée -par manque d'expérience des acteurs- pour pouvoir tirer parti des ***possibilités de collaboration et de dialogue*** que la situation leur offrait et

[2] Ibid.

donc pour créer un langage commun du « vivre-ensemble démocratique »[3].

Le nouveau contexte impose, notamment dans les pays où il a été mis fin à la dictature, le défi d'œuvrer pacifiquement pour l'élargissement des espaces d'un modèle de vivre-ensemble que partageraient le plus grand nombre de citoyens[4]. Or, pour que celui-ci soit concluant, un tel modèle ne pourra être qu'inclusif et concerté en vue de garantir les conditions vitales de la dignité humaine. Le défi pour les sociétés civiles arabes sera donc de maintenir son dynamisme tout en transformant son action vers de nouveaux arrangements organisationnels et fédérateurs.

Dans les pays de la région où des progrès en termes de démocratisation ont été enregistrés mais où des incertitudes persistent, notamment au Maroc et en Tunisie, la Fondation a donc axé sa stratégie sur la consolidation du mouvement pour renforcer le dialogue et les efforts de plaidoyer en matière de reconstruction et de transformation, dans différents domaines dont, notamment, l'égalité, le pluralisme et la diversité. La consolidation de sa présence au niveau régional lui a permis de renforcer cette approche dans le but de faire converger les stratégies d'intervention des acteurs de la société civile et d'en optimiser l'efficacité, comme en attestent les exemples ci-dessous :

*En **Tunisie**, une vingtaine de nouveaux acteurs de la société civile soutenus par la Fondation se sont mobilisés auprès de quatre grandes organisations de la société civile tunisienne pour mener avec succès le dialogue national et l'adoption de la constitution. Ces nouveaux partenaires ont pris part, avec plus de 300 organisations, aux deuxièmes Assises de la société civile qui se sont tenues sous le slogan « Mobilisons-nous pour les élections » pour débattre des propositions relatives à l'accompagnement du processus électoral, la mise en place des différents organismes chargés de veiller au bon déroulement des élections, l'indépendance et la neutralité des candidats à ces instances, ainsi que la transparence de leur fonctionnement. Les propositions émises à l'occasion de cette rencontre ont été présentées au grand public, aux partis politiques, au gouvernement et à l'Assemblée Nationale Constituante.*

*La Fondation a soutenu la mise en œuvre d'un **projet multiforme entre quatre ONG israéliennes et palestiniennes**, en vue de contrer et de contourner les conséquences les plus directes du Plan Prawer-Begin sur la population bédouine fortement marginalisée et fragile. Ce projet comportait des actions complémentaires, dont l'observation et la publication de rapports sur les violations des droits de l'Homme, l'autonomisation et l'assistance aux militants anti-Prawer ainsi que la sensibilisation des médias israéliens et de la population en général au Plan et à ses conséquences. Ces efforts concertés menés par ces ONG israéliennes et palestiniennes Israël, dans les Territoires palestiniens occupés et au niveau international ont donné lieu à la mise en veille du plan Prawer-Begin en janvier 2014.*

La Fondation a ainsi donné priorité à ces orientations pour venir en aide à quatre-vingt-dix défenseur-e-s, qu'ils agissent individuellement ou en association, pour prévenir tout recul démocratique et promouvoir la mise en œuvre de réformes démocratiques réelles et durables dans la région en 2013.

[3] Mohamed Sghir Janjar, *«Révolutions arabes», à l'épreuve du défi du vivre-ensemble démocratique*, FEMDH, 11 mai 2013, http://www.emhrf.org/fr/documents/FinalContributionJanjar_BMParisMay2013_fre-Janjar.pdf

[4] Ibid.

2. Synthèse

Plusieurs indicateurs et activités distinguent l'approche de la Fondation dans les évolutions qui ont marqué l'année 2013.

2.1. ***Le nombre de demandes reçues et traitées par la Fondation a augmenté de 182%*** par rapport à l'année précédente. Cette croissance peut s'expliquer par la spirale de violence et de politiques répressives adoptées dans un certain nombre de pays, ainsi que par l'augmentation des menaces pesant contre les voix dissidentes et les défenseur-e-s des droits de l'Homme. La majorité des demandes proviennent de Syrie, de Tunisie, d'Egypte, d'Israël et des Territoires palestiniens occupés, représentant 66% du nombre total des sollicitations en 2013.

2.2. La Fondation a continué à accorder un soutien particulier aux ***défenseur-e-s individuels en danger*** dans les environnements répressifs et violents, en finançant leurs besoins élémentaires, ainsi qu'aux ***groupes émergents de la société civile*** et ***aux ONG établies pour renforcer la professionnalisation et la cohésion de leurs actions*** par un financement des dépenses de base. Les ***besoins élémentaires de protection*** et les ***dépenses de base*** ont représenté 74% des dépenses couvertes par la Fondation en 2013. Ces interventions ont eu lieu dans des zones où les principaux bailleurs de fonds ont souvent tendance à limiter leurs possibilités de financement aux activités liées à des projets et/ou ne disposent pas des mécanismes nécessaires pour transférer des fonds d'une manière rapide et créative ni des moyens pour accorder un grand nombre de subventions d'un montant réduit et à titre individuel.

2.3. La situation des droits de l'Homme en ***Syrie*** est restée au centre des préoccupations de la Fondation. Les interventions ont porté principalement sur la protection des défenseur-e-s, la défense des prisonniers de conscience et la documentation de la répression par toutes les parties engagées dans le conflit, en insistant sur des approches complémentaires et spécifiques en vue d'assurer l'accès à une information sûre et la reddition de comptes à l'avenir. Les interventions de la Fondation en Syrie ont représenté 47 % de l'ensemble de ses interventions en 2013.

2.4. En ***Tunisie*** et en ***Libye***, la priorité a été donnée à l'aide au démarrage et à l'appui des activités des organisations de la société civile émergentes dans les régions enclavées du pays, pour assurer une mobilisation constante en faveur du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et ainsi prévenir tout recul de la démocratie. En Tunisie, la consolidation de la présence régionale de la Fondation lui a permis de renforcer son rôle d'interface auprès des acteurs locaux, nationaux et internationaux, y compris les bailleurs des fonds, pour faire converger leurs initiatives. En 2013, la Fondation a réalisé 22% de ses interventions en Tunisie, dont 82% intéressent directement les régions enclavées. En Libye, la Fondation a consolidé ses premières actions entreprises l'année passée en appuyant des initiatives émergentes dans les domaines de la citoyenneté, de l'autonomisation des femmes et du respect des droits des migrants et des réfugiés. Compte tenu des nombreux besoins exprimés par les acteurs libyens - besoins qui dépassent les seules considérations financières - la Fondation a également favorisé les échanges et les consultations de ces acteurs entre eux et avec les acteurs de la société civile tunisienne.

2.5. Au vu de la dégradation de la situation en ***Egypte***, la Fondation a renforcé son action dans le pays au cours de l'année 2013. Un certain nombre de ses interventions se sont axées sur la protection des défenseur-e-s et la consolidation de leurs efforts de documentation des violations des droits de l'Homme, compte tenu de

l'absence d'enquêtes indépendantes et de reddition des comptes pour les violations massives commises. Les interventions de la Fondation en Egypte ont représenté 9% de l'ensemble de ses interventions en 2013, et celles-ci devraient augmenter sensiblement à l'avenir.

2.6. En 2013, la Fondation a attaché une importance particulière à la ***lutte contre l'impunité*** et à la promotion des efforts nationaux pour ***adopter et mettre en œuvre des réformes dans les domaines des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels***. Aussi le pourcentage des interventions portant sur ces questions s'est-il élevé à 46% en 2013.

2.7. La Fondation a également renforcé ses interventions portant sur la ***liberté d'expression et le droit d'accès à l'information***, représentant 18% du nombre total des appuis alloués. De nouvelles approches fédératrices ont été encouragées par la Fondation, telles que les ***activités culturelles et artistiques***, comme alternatives aux moyens conventionnels pour toucher un public plus jeune dans la région. Les théâtres de rue, la musique et les arts populaires ne sont que quelques exemples des voies novatrices adoptées par un nombre croissant de partenaires locaux pour forger le nouveau langage de la liberté et diffuser les valeurs de la démocratie, de la citoyenneté, de la justice et des droits de l'Homme. Ces activités ont représenté 10% de l'ensemble des activités menées par les bénéficiaires des appuis de la Fondation en 2013.

2.8. Au-delà de ses appuis financiers, la Fondation a continué à accorder une importance certaine au ***renforcement de ses relations de collaboration et de partenariat*** aux niveaux national, régional et international, avec des ONG internationales et des partenaires financiers, particulièrement dans les domaines de la ***sécurité et du bien-être des défenseur-e-s dans des contextes politiques instables et répressifs.*** Une collaboration plus étroite avec ces partenaires est essentielle pour renforcer l'échange d'information, discuter et coordonner des stratégies propres à soutenir les défenseur-e-s de manière efficace sur le long terme.

2.9. La dernière ***évaluation externe*** réalisée en juin 2013 a confirmé la pertinence et l'efficacité des actions de soutien menées par la Fondation : "*Les changements politiques qui ont eu lieu au sud de la Méditerranée ont montré qu'une petite Fondation, comme la FEMDH, est très capable de faire face rapidement à l'évolution de la situation politique. La Fondation est en mesure de répondre rapidement aux besoins financiers qui peuvent surgir pour les défenseur-e-s des droits humains, et peut accompagner les défenseur-e-s émergents et leurs organisations dans leurs objectifs de mobilisation d'un soutien international, de recherche de financements des bailleurs de fonds traditionnels et d'alliances avec des ONG locales qui ont des objectifs similaires*".

2.10. En conséquence de ces évolutions, le ***rôle d'appui de la Fondation en faveur des défenseur-e-s a continué de se développer*** et son budget annuel a augmenté de 15%. Les interventions directes en appui aux défenseur-e-s des droits de l'Homme ont représenté 70% du budget global de la Fondation tandis que les dépenses administratives et de personnel ont été maintenues à 21%.

Les actions poursuivies par la Fondation au cours de l'année 2013 reflètent les orientations mentionnées ci-dessus. Ces orientations se sont concrétisées par des activités qui s'articulent autour des deux composantes présentées dans le présent rapport d'activités, à savoir les appuis ***directs*** et les appuis ***indirects*** accordés aux défenseur-e-s des droits de l'Homme.

3. Interventions directes en appui aux ONG, groupes et défenseur-e-s individuels

La Fondation a mené 87 interventions destinées à venir en aide à 90 défenseur-e-s (soit 56 ONG ou groupes et 34 défenseur-e-s individuels) qui s'emploient à promouvoir, défendre, protéger et assurer le respect des droits de l'Homme dans la région sud-méditerranéenne.[5]

Le montant total des subventions accordées à ces défenseur-e-s a atteint plus de 1,2 million d'euros[6].

La répartition des subventions par pays est illustrée dans le graphique ci-dessous, où l'on voit que la Syrie et la Tunisie occupent toujours une place centrale dans les interventions de la Fondation en 2013:

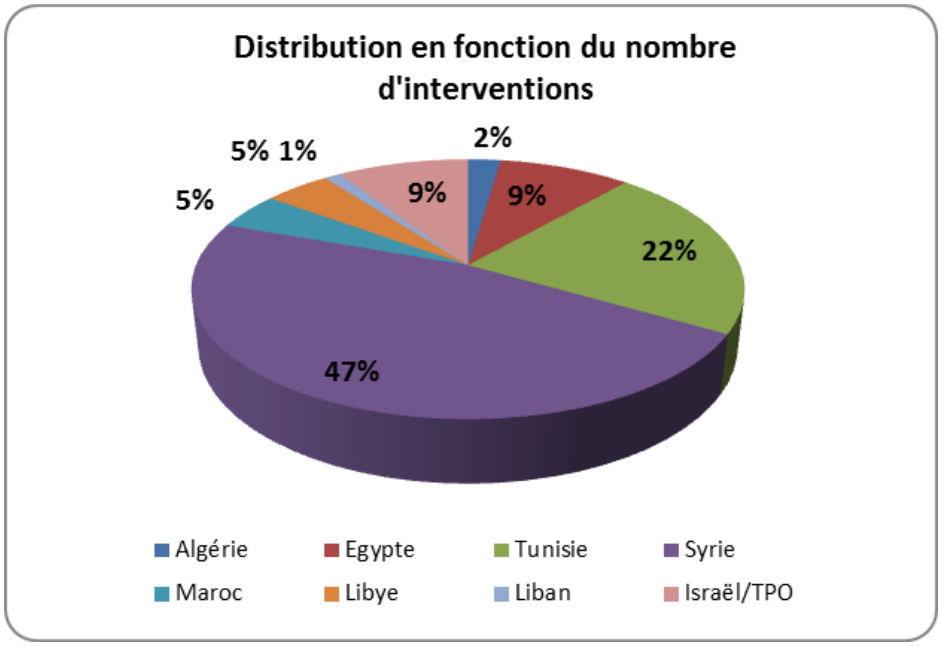

Les appuis accordés aux défenseur-e-s de la région se répartissent en deux grandes catégories, comme indiqué ci-dessous. [7]

[5] La Fondation a reçu 405 demandes de financement et de renseignements de la part de défenseur-e-s des droits de l'Homme en 2013, soit une augmentation de 182% par rapport à l'année précédente. La majorité des demandes provenaient de Syrie, de Tunisie, d'Israël et des Territoires palestiniens occupés, représentant 66% de l'ensemble des demandes en 2013. Exerçant toute la diligence voulue dans le respect des principaux critères de sélection (consultables sur le site internet de la FEMDH), le Conseil d'administration a accordé un soutien urgent ou flexible à 21 % des demandes reçues. La majorité des demandes provenait d'activistes qui avaient entendu parler de la Fondation par des contacts personnels (autres défenseur-e-s, partenaires), par les membres du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), dans le cadre des visites sur le terrain ou en consultant le site Internet de la Fondation. 4% des bénéficiaires des interventions de la FEMDH sont membres du REMDH.

[6] Le montant exact est de 1.265.843,59 €.

[7] La Fondation a mis en place deux mécanismes pour répondre avec toute la souplesse voulue aux besoins exprimés par les défenseur-e-s : un mécanisme de réaction urgente, permettant au Conseil d'administration de rendre sa décision en-deçà de 10 jours pour une aide ne dépassant pas 5.000€ (avec un maximum de 20% de frais généraux, soit 6.000€) et un mécanisme reposant sur la consultation régulière des membres du Conseil lors de leurs réunions annuelles, au cours desquelles des demandes dont le montant peut atteindre 40.000 € sont étudiées.

a. Interventions urgentes pour protéger les défenseur-e-s individuels en danger ou en difficulté

En 2013, La Fondation a accordé des **appuis urgents** à 34 défenseur-e-s individuels qui étaient en difficulté ou en danger en raison de leur action en faveur de la démocratisation et du respect des droits humains dans la région.

Comme le montre le graphique qui suit, la vaste majorité de ces interventions est liée aux conséquences de l'aggravation du conflit pour les défenseur-e-s syriens des droits de l'Homme.

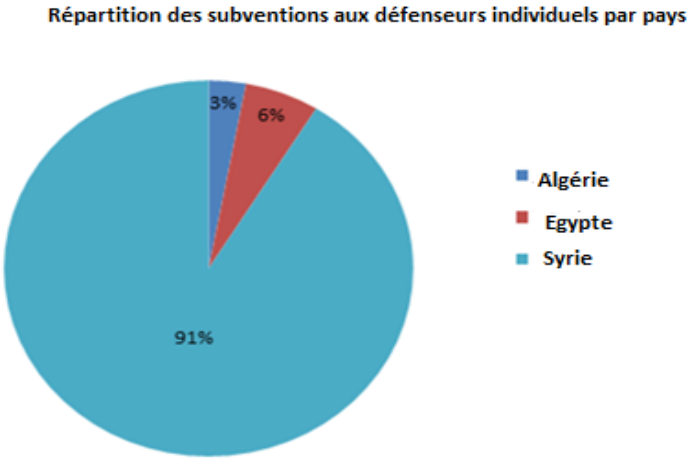

Les situations suivantes ont notamment fait l'objet d'interventions urgentes de la part de la Fondation :

- Trois défenseur-e-s en Syrie et en Égypte, dont la vie était menacée par de graves problèmes de santé, ont reçu une assistance leur permettant d'obtenir des ***soins et des services de réhabilitation*** à l'étranger. Ces appuis ont été apportés en considération des graves violations des droits des défenseur-e-s et de leur impossibilité de prise en charge des coûts correspondants en raison de leur engagement constant en faveur de la défense des droits humains.
- Treize défenseur-e-s syriens, un défenseur égyptien et un défenseur algérien, victimes de harcèlement constant, d'un acharnement judiciaire ou de détention arbitraire, en raison de leur position en faveur du respect des droits de l'Homme, ont reçu une aide leur permettant de répondre à leurs besoins élémentaires pour ***se reloger dans des lieux sûrs et assurer leur propre sécurité*** et celle des membres de leur famille.
- Seize défenseur-e-s syriens et leurs familles, qui ont fui leur pays parce que leur vie y était menacée en raison de leurs activités et qui faisaient face à de graves difficultés économiques, ont reçu une aide qui leur a permis de se ***reloger temporairement à l'étranger*** et de subvenir à leurs besoins de première nécessité, avant de sécuriser des moyens à plus longue échéance pour poursuivre leur action.

Un des objectifs principaux de la Fondation étant d'assurer aux défenseur-e-s en difficulté ou en danger une perspective de soutien à moyen et à long terme, elle a coordonné certaines actions avec des partenaires en vue d'assurer un soutien effectif à un certain nombre de défenseur-e-s et à leurs familles. C'est ainsi que :

- La Fondation a coordonné ses interventions urgentes en appui à un défenseur égyptien et à quatorze défenseur-e-s syriens avec plusieurs organisations régionales et internationales, y compris les membres d'un groupe restreint d'ONG régionales et internationales qui jouent un rôle actif dans le dossier syrien, dans le cadre de leurs actions de solidarité (campagnes, appels urgents, communiqués, missions d'observation de procès, rencontres avec des représentants officiels et lettres de soutien à des demandes d'asile, etc.).
- La Fondation a veillé à ce que onze défenseur-e-s syriens profitent des opportunités d'enseignement et de formation ainsi que des possibilités de soutien à long terme lié à leur domaine d'activité, de la part d'acteurs nationaux, régionaux et internationaux, assurant ainsi - au moins en partie - la viabilité de leur action et de leur situation personnelle en exil.
- La Fondation a coordonné deux de ses interventions urgentes en faveur des défenseur-e-s syriens des droits humains, victimes de menaces directes et récurrentes, de mauvais traitements et de torture, avec un centre de réhabilitation de la région en vue de garantir aux défenseur-e-s un soutien médical et psychosocial approprié.
- La Fondation a fait des démarches pour amener deux partenaires internationaux à assumer les coûts supplémentaires associés aux soins ou aux besoins essentiels de trois défenseur-e-s syriens faisant face à une situation très précaire. Pour ces cas ci, la Fondation a joué un rôle d'intermédiaire.

Dans l'ensemble, les résultats des interventions urgentes de la Fondation sont encourageants[8] :

- Trois défenseur-e-s des droits de l'Homme ont pu recevoir à temps les soins dont ils avaient besoin. Deux d'entre eux ont pu reprendre leur travail grâce à l'amélioration de leur santé psychique et physique. Un autre défenseur aura cependant besoin d'un traitement plus long avant de pouvoir reprendre son travail.
- L'aide d'urgence accordée par la Fondation a également permis à vingt-quatre défenseur-e-s des droits de l'Homme de protéger leur sécurité. Sept d'entre eux ont pu bénéficier de l'asile et d'opportunités de réinstallation en Europe grâce à l'action entreprise par la Fondation en collaboration avec les membres du groupe restreint d'ONG actives en Syrie. En outre, la majorité d'entre eux ont pu s'assurer les moyens leur permettant de poursuivre leur travail de protection et de promotion des droits de l'Homme, dans leur propre pays ou à partir de pays voisins. Plus particulièrement, deux défenseur-e-s ont pu élaborer des projets médiatiques innovants qui ont remporté des prix internationaux et un appui durable au cours de l'année.
- Cependant, à la fin de l'année 2013, un défenseur a été enlevé et son sort demeure toujours inconnu. En outre, quatre des défenseur-e-s ayant bénéficié d'appuis sont toujours incarcérés et n'ont donc pas pu reprendre leur travail. Il se pourrait donc que la Fondation continue de venir en aide à leurs familles en 2014.
- Enfin, il y a un grand besoin en matière de formation continue pour les défenseur-e-s syriens, en particulier dans les domaines des droits humains, des langues et de la gestion afin de consolider leurs rôles et leurs actions sur le long terme.

[8] Tous les défenseur-e-s des droits de l'Homme et les ONG ont accusé réception des fonds dans un délai raisonnable. L'aide financière d'urgence attribuée par la Fondation n'a pas aggravé les menaces pesant sur les bénéficiaires, grâce aux règles de confidentialité appliquées avant, pendant et après le transfert des fonds.

b. Interventions flexibles en appui aux ONG émergentes et aux projets sensibles dans le contexte régional

Dans le but d'adapter ses interventions à l'évolution des différentes dynamiques et contextes dans la région, la Fondation a aussi accordé un **appui flexible**, *de manière urgente ou ordinaire*, à 56 groupes et ONG qui éprouvaient des difficultés à obtenir des fonds ou dont l'activité se situait hors des catégories privilégiées par les bailleurs de fonds plus traditionnels.

Ces interventions ont porté sur les situations suivantes:

- financements destinés à appuyer et stimuler l'activité de 28 groupes de défense des droits de l'Homme émergents dans des contextes en mutation;
- renforcement des capacités de 28 ONG établies pour leur permettre de professionnaliser et augmenter la visibilité de leurs actions.

59 % des interventions flexibles menées en 2013 ont ciblé les régions enclavées des pays qui figurent dans le graphique ci-dessous:

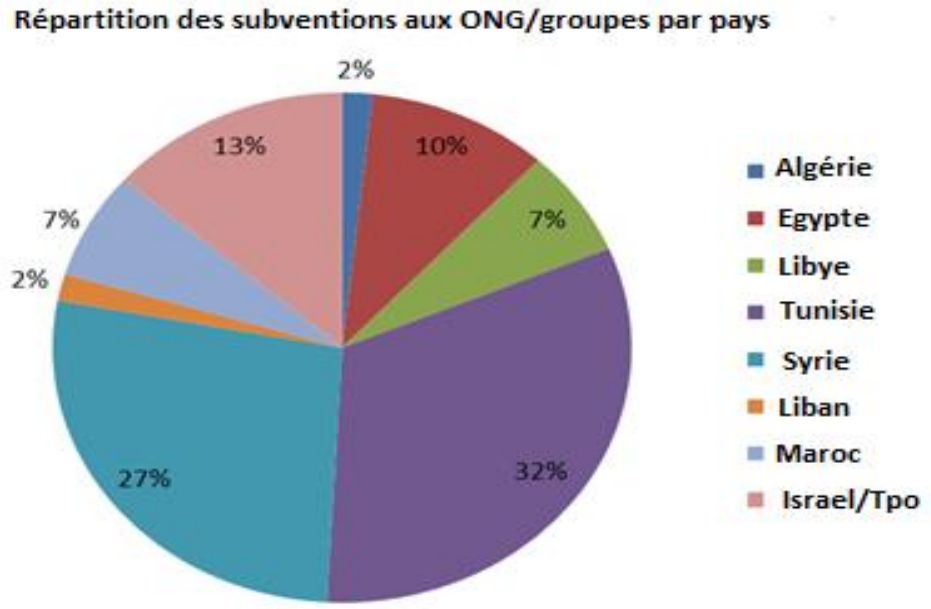

Les secteurs suivants ont bénéficié d'une attention particulière au cours de l'année 2013 :

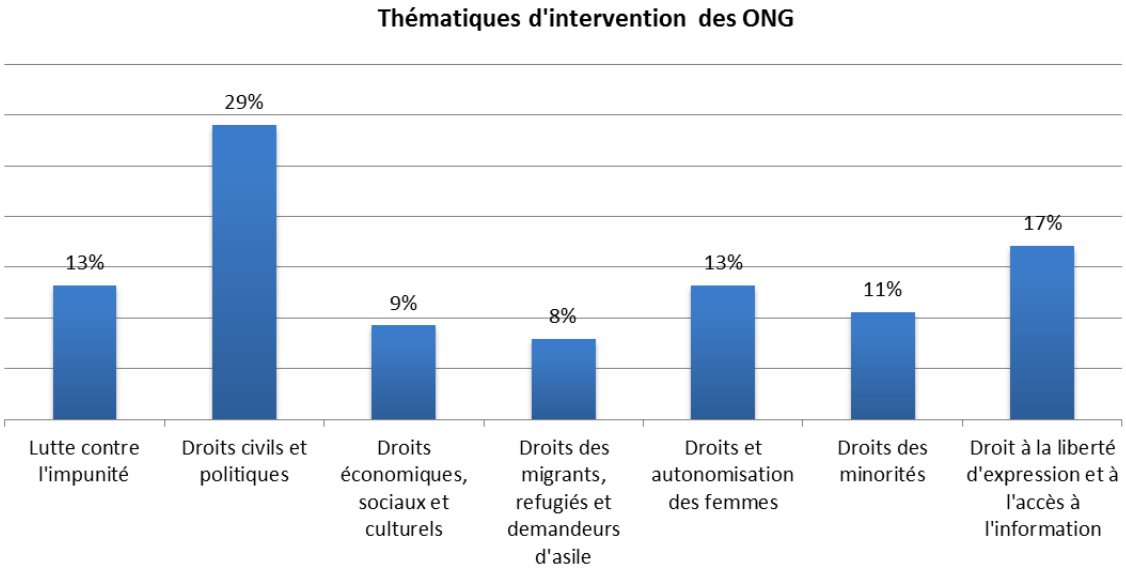

La Fondation s'est efforcée de répondre à des besoins précis exprimés par les acteurs de la société civile travaillant dans des contextes où les évolutions sont très rapides et les dynamiques nationales diffèrent d'un pays à l'autre. Les cinq contextes d'intervention suivant permettront de simplifier la présentation des activités de la Fondation.

i. La prolongation du conflit armé en Syrie

Dans le contexte de la guerre complexe et multiforme en Syrie où les paradigmes sont souvent fragiles et changeants en raison des interférences régionales et de la nature de l'entité au pouvoir, le rôle des organisations de la société civile a changé et gagné en flexibilité afin de répondre aux besoins les plus élémentaires de la population civile dans le pays ou dans les pays limitrophes.

La Fondation a ainsi accordé la priorité au renforcement des efforts déployés par les organisations émergentes pour documenter les atteintes aux droits de l'Homme, empêcher de nouvelles violations, ainsi qu'afficher des éléments de pluralisme et atténuer la polarisation. La Fondation s'est attachée en particulier à soutenir quatorze initiatives s'articulant autour des objectifs spécifiques suivants :

- ***Renforcer l'observation et la documentation des violations des droits de l'Homme perpétrées par toutes les parties au conflit***. Ce travail est mené par six associations et groupes de défense des droits de l'Homme qui ont des approches complémentaires et spécialisées afin de garantir l'accès à des informations fiables. Les objectifs spécifiques de ces ONG sont de combler les lacunes dans le suivi spécifique des violations des droits des familles syriennes déplacées à l'intérieur ou réfugiées à l'extérieur des frontières, des journalistes, des minorités, des femmes et des enfants. L'objectif final de ces interventions est de sensibiliser et d'initier des actions collectives au profit des victimes ciblant la société civile locale, les médias et la communauté internationale.

- ***Offrir une aide juridique et des services de représentation aux prisonniers de conscience et aux victimes de la répression*** devant les tribunaux en Syrie. Ces services, proposés par deux groupes, ont ciblé particulièrement des militants pacifiques syriens pour la démocratie, et des défenseur-e-s des droits humains qui ont été arbitrairement référés devant la Cour anti-terroriste de Damas.
- ***Renforcer la culture des droits de l'Homme et sensibiliser à la citoyenneté*** par le biais de la production d'outils pédagogiques et l'organisation de formations ou sessions de dialogue par trois associations, ciblant principalement les jeunes et les catégories vulnérables.
- ***Répondre à l'afflux croissant de réfugiés syriens dans les pays limitrophes***, en assurant le suivi de leur situation, en leur offrant des conseils et en plaidant pour leur protection juridique dans le pays d'accueil, en particulier les femmes victimes de violence, et ce, par le biais de trois initiatives syriennes de la société civile.

ii. Les contextes de transition en Tunisie et en Libye

En Libye, où l'augmentation des actes de violence et l'absence d'institutions garantissant l'exercice des droits et libertés fondamentales persistent, les interventions de la Fondation ont ciblé quatre initiatives visant à sensibiliser le public au respect des droits fondamentaux et prévenir de nouvelles violations des droits de l'Homme.

En Tunisie, où des progrès ont été réalisés mais où des incertitudes demeurent, la Fondation a axé sa stratégie sur le soutien à dix-neuf initiatives visant à renforcer la vigilance, le dialogue et les efforts de plaidoyer de la société civile afin de parer à tout risque de régression de la démocratie.

Dans ces deux pays, les activités visant à promouvoir des réformes constitutionnelles et législatives dans le domaine des droits de l'Homme ont été prioritaires dans les interventions de la Fondation :

- ***Sensibiliser à la question du respect des droits de l'Homme au niveau local***, par quatorze ONG, au moyen de sessions de formation, d'échanges, d'activités artistiques et culturelles s'adressant aux acteurs de la société civile et au grand public. Les domaines d'intervention ont concerné en particulier la lutte contre la violence politique, la promotion de la citoyenneté, les droits de la femme, la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information.
- ***Renforcer les efforts de plaidoyer*** de huit ONG en vue de ***promouvoir des réformes constitutionnelles et législatives*** dans le domaine des droits de l'Homme au niveau national. En particulier, les domaines d'intervention de ces ONG étaient les droits civils et politiques, l'égalité et la parité, les droits économiques et sociaux, la justice transitionnelle et l'indépendance du pouvoir judiciaire ainsi que les droits des migrants et des réfugiés. Dans quatre cas, les ONG ont procédé à la documentation des violations des droits de l'Homme dans le but de déposer des plaintes devant les tribunaux. Dans les autres cas, ces nouveaux acteurs ont soumis des propositions et recommandations pour des réformes aux autorités.
- ***Offrir un refuge et un appui*** aux femmes vulnérables, victimes de discrimination sexuelle conjuguée avec -et renforcée par- une discrimination économique et sociale. L'objectif était de leur fournir un logement temporaire, de les soutenir sur les plans social et psychique, de les aider à surmonter les obstacles juridiques et administratifs, et de leur fournir des conseils dans la réalisation de leurs droits économiques et sociaux.

iii. Le contexte répressif pour la société civile indépendante en Egypte et en Algérie

En Égypte, la Fondation a observé une importante détérioration de la situation des droits de l'Homme, des évolutions législatives arbitraires et des menaces croissantes à l'encontre des voix dissidentes, dont des journalistes, des militants pour la démocratie et des défenseur-e-s des droits de l'Homme. Des défenseur-e-s et des ONG ont de plus en plus été la cible d'attaques physiques, judiciaires et diffamatoires à un moment où subsiste l'impunité pour les violations graves des droits de l'Homme. Compte tenu des formes de violations qui se reproduisent et s'accumulent, la Fondation a renforcé ses interventions visant à protéger les défenseur-e-s et développer leurs efforts de documentation des violations des droits de l'Homme.

En Algérie, où les réformes politiques ont, de manière perverse, continué à créer de nouveaux obstacles en vue de restreindre les activités de la société civile, les interventions de la Fondation ont eu pour but d'accroître et de consolider les compétences opérationnelles et de communication de ces acteurs.

La Fondation s'est particulièrement attachée dans ses interventions à soutenir sept initiatives de la société civile portant sur les objectifs spécifiques suivants :

- ***Renforcer les efforts d'observation et de documentation*** menés par trois organisations égyptiennes sur les cas incessants d'affrontements violents qui ont entraîné la mort de centaines de civils. Cela comprend les violences politiques, les violences intertribales armées, les violences contre les femmes, les minorités, les réfugiés et les migrants. Deux de ces ONG sont basées dans les zones instables et marginalisées de Suez et de l'Est du Delta ainsi que la péninsule du Sinaï. Les rapports produits ont été établis à partir de, et complétés par, les travaux menés par des organisations internationales de défense des droits de l'Homme.
- ***Renforcer les efforts de plaidoyer*** de deux organisations égyptiennes visant à ***promouvoir des réformes constitutionnelles*** dans le domaine des droits de l'Homme à l'échelle nationale, en particulier dans les domaines des droits de la femme, de l'égalité des genres et des droits des minorités. Ces acteurs ont soumis des propositions et des recommandations à la Commission constitutionnelle.
- ***Sensibiliser aux concepts des droits de l'Homme et la diffusion de la culture de la tolérance*** parmi les jeunes marginalisés, notamment dans les domaines très contestés des droits de la femme et de la liberté de religion. En particulier, un groupe émergent de la société civile a eu recours au théâtre de rue et aux arts populaires pour sensibiliser les jeunes dans des régions enclavées et très pauvres.
- ***Accroître et consolider les compétences opérationnelles et de communication*** des acteurs de la société civile algérienne, en particulier dans les domaines de la rédaction journalistique. Cela concerne la production d'articles ou de bulletins en ligne et la gestion de projets dans le but d'améliorer leur visibilité et de renforcer leur rôle à l'égard de la population.

iv. Les menaces pesant sur la société civile dans le conflit israélo-palestinien

La société civile en Israël et en Palestine a connu un certain nombre de revers. Les acteurs de la société civile opérant en Israël ont exprimé des préoccupations en ce qui concerne l'obtention de fonds pour les activités liées à la défense des droits des migrants et des réfugiés ainsi que des droits des palestiniens. Cela concerne en particulier les Bédouins palestiniens, en raison du discours de plus en plus virulent du gouvernement et de

certaines procédures liberticides. Le dernier projet de loi Prawer-Begin, adopté par le gouvernement israélien en mai 2013 et en attente d'approbation par la Knesset, illustre de telles procédures.

Dans le même temps, en Cisjordanie et à Gaza, la répression politique exercée sur les acteurs et les activités de la société civile a également été poursuivie par l'Autorité palestinienne et l'appareil sécuritaire du Hamas. La persistance de la situation et le positionnement de nombreux bailleurs de fonds traditionnels pour maintenir le statu quo ont conduit à une importante polarisation au sein des organisations palestiniennes, affectant négativement la culture globale de la société civile et entravant tout processus de protection et de promotion du respect des droits de l'Homme.

Les interventions de la Fondation en appui à huit ONG avaient ainsi pour but de relever les défis suivants :

- ***Répondre aux développements législatifs contraires aux principes des droits de l'Homme,*** par la mise en œuvre d'un projet multiforme entre quatre ONG israéliennes et palestiniennes. Ceci avait notamment pour but de contrer et de contourner les conséquences les plus directes du Plan Prawer-Begin sur la population bédouine fortement marginalisée et fragile. Ce projet comportait des actions complémentaires, dont l'observation et la publication de rapports sur les violations des droits de l'Homme, l'autonomisation et l'assistance aux militants *anti-Prawer* ainsi que la sensibilisation des médias israéliens et de la population en général au Plan et à ses conséquences.
- ***Promouvoir le respect des droits des réfugiés et des migrants*** en comblant le manque de connaissance sur la situation des demandeurs d'asile, en exposant les effets des politiques gouvernementales envers les immigrés et en luttant contre les stéréotypes négatifs et les visions estompées qui prévalent au sein des médias grand public.
- ***Protéger le droit à la liberté d'association et consolider le rôle de la société civile dans les territoires palestiniens occupés*** en améliorant la réactivité des organisations de défense des droits de l'Homme en cas de violation du droit à la liberté d'association, en consolidant les activités de plaidoyer des ONG pour amener les pouvoirs exécutifs à respecter les accords internationaux et en renforçant les niveaux de coopération entre les ONG faisant l'objet de menaces à Gaza et en Cisjordanie.
- ***Fournir un appui relais aux groupes de la société civile, victimes des agendas politiques dans la bande de Gaza,*** dans le but de soutenir leurs activités de défense des droits des populations vulnérables, en favorisant en particulier l'accès à la justice pour les femmes, les jeunes et les malvoyants.

v. Les défis de la société civile au Maroc et au Liban

Au Maroc et au Liban, où les organisations de la société civile jouissent d'une relative autonomie et liberté d'action, les interventions de la Fondation ont visé principalement à consolider le travail engagé et à renforcer la visibilité et la professionnalisation de cinq ONG. Ces dernières éprouvaient des difficultés à obtenir des financements, en raison du caractère sensible de leurs actions ou des réorientations stratégiques des principaux bailleurs de fonds vers des pays de la région qui traversent de profondes transformations.

Les interventions dans ces pays ont ainsi porté sur les actions suivantes :

- ***Offrir une assistance juridique aux réfugiés et aux migrants au Maroc*** compte tenu de la répression dont ils font l'objet, des conditions épouvantables dans lesquelles ces derniers vivent dans le pays et de l'absence ou insuffisance d'informations et de services juridiques visant à la réalisation de leurs droits.
- ***Organiser une réunion stratégique annuelle au Liban pour les représentants des ONG*** traitant de la lutte contre les disparitions forcées dans la région, afin de les aider à affiner conjointement leurs stratégies, notamment aux plans de la documentation et du plaidoyer aux niveaux national, régional et international pour les trois années à venir.
- ***Elargir la zone d'influence des organisations de la société civile au Maroc*****,** à travers trois initiatives d'ONG qui proposent des cadres indépendants de réflexion et d'études sur les questions de la démocratie et des droits de l'Homme. Ces initiatives ont notamment eu pour but de renforcer les efforts déployés au niveau local pour évaluer les politiques des droits de l'Homme dans la région du Sahara, pour faire progresser le partage des connaissances sur des questions clés telles que la justice transitionnelle et la réforme du secteur de la sécurité, et pour mettre au point des stratégies de communication d'ONG locales aux plans interne et externe.

vi. Suivi et résultats des interventions flexibles

Dans le cadre de son rôle d'intermédiaire et de conseiller auprès des bénéficiaires de ses appuis, la Fondation :

- a encouragé et aidé les 28 nouveaux groupes et ONG, en particulier ceux établis en Syrie, en Tunisie, en Libye et en Egypte, à préparer des plans d'actions et des propositions, de nature à aider la Fondation et ses partenaires à répondre stratégiquement aux besoins de ces groupes et ONG nouvellement créés ;
- a assuré un coaching auprès de tous ces nouveaux partenaires, en particulier ceux qui travaillent dans les régions enclavées de la Tunisie, en leur offrant des conseils stratégiques, notamment sur la nature de leur travail, les collaborations à développer et la gestion démocratique d'une association, en relation avec le bureau régional du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) ;
- a encouragé 44 ONG à établir et maintenir des contacts avec d'autres groupes et institutions qui travaillent sur les mêmes thématiques aux niveaux local, national et régional. Ces contacts avaient pour objectif de renforcer les échanges d'informations et d'expériences, d'envisager d'éventuelles synergies et actions coordonnées, et, de ce fait, de bénéficier d'un appui autre que financier qui contribue au rayonnement et à la viabilité de leurs actions ;
- a coordonné ses interventions et participé à des consultations avec les organisations de la société civile algérienne, organisées par le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) afin de discuter des défis auxquels sont confrontés les associations, explorer et analyser les lacunes et points d'entrée possibles pour construire et consolider leurs capacités sur le long terme ;
- a coordonné ses interventions et participé à des consultations visant à renforcer les efforts de documentation sur les violations des droits de l'Homme dans le contexte syrien, organisées par le REMDH en liaison avec les organisations de la société civile syrienne et d'autres organisations régionales et internationales opérant dans ce domaine, y compris des organisations inter-gouvernementales et quelques bailleurs de fonds. Ces consultations visaient en particulier à présenter une évaluation précise des défis rencontrés par les organisations syriennes dans leur travail de documentation en vue de définir et d'affiner les priorités et les moyens de répondre conjointement à ces besoins sur le long terme;

- a participé à une réunion consultative de bailleurs de fonds, concernant en particulier le soutien aux activités en faveur des droits de l'Homme dans le conflit syrien. Une coopération approfondie avec ces partenaires est essentielle pour éviter la duplication des efforts, renforcer les échanges d'informations et discuter et coordonner les stratégies susceptibles de les soutenir effectivement sur le long terme ;
- a proposé - en collaboration avec le REMDH - une liste de nouvelles ONG des droits de l'homme tunisiennes, libyennes, égyptiennes, algériennes et syriennes pour participer à une consultation de la société civile, organisée en novembre 2013 par le Fonds pour la société civile du Sud (« Civil Society Facility South »), programme régional financé par l'Union européenne. Ce fut une occasion importante pour ces partenaires locaux, confrontés à des difficultés pour obtenir des financements des bailleurs de fonds traditionnels, de présenter leurs besoins et préoccupations, en particulier dans les domaines du financement par l'UE, et de les inclure dans le dialogue consultatif et politique ;
- a facilité les contacts, agi en tant qu'intermédiaire, transmis une liste de bailleurs de fonds éventuels ou aidé à la préparation de demandes de financement en faveur de 16 ONG.

Il est difficile de mesurer les résultats à long terme de l'appui fourni aux groupes et ONG, non seulement parce que la plupart de ces partenariats sont encore actifs mais également parce que ces résultats dépendent étroitement de la volonté politique, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la région.

On peut néanmoins dégager certaines des principales réussites de la Fondation et de ses partenaires :

- L'ensemble des 28 nouveaux groupes et ONG ont pu poursuivre leurs activités, grâce aux fonds de démarrage et à l'accompagnement que la Fondation leur a offerts. En Tunisie, 19 de ces acteurs sont devenus non seulement des contacts importants pour les autorités et pour les autres acteurs dans leur domaine d'expertise, mais ils ont également réussi, du fait de leur mobilisation autour d'objectifs similaires, à consolider le mouvement de défense des droits de l'Homme. Menée par quatre grandes organisations de la société civile tunisienne, les activités du mouvement ont abouti au succès de la politique de dialogue national et à l'adoption de la Constitution.
- Du 25 au 28 décembre 2013, ces nouveaux partenaires ont pris part aux deuxièmes Assises de la société civile en Tunisie qui se sont tenues sous le slogan "*Mobilisons-nous pour les élections*". L'événement a été suivi par environ 850 participants représentant plus de 300 organisations, qui ont débattu des propositions relatives à l'accompagnement du processus électoral, la mise en place des différents organismes chargés de veiller au bon déroulement des élections, l'indépendance et la neutralité des candidats à ces instances, ainsi que la transparence de leur fonctionnement[9].
- En Syrie, des services d'aide juridique et de représentation *pro bono* ont été fournis à 258 militants et défenseur-e-s des droits de l'Homme ainsi que leurs familles qui ont fait l'objet d'arrestations arbitraires et ont été traduits devant les tribunaux en raison de leurs opinions et de leurs rôles en faveur du respect de la démocratie et des droits de l'Homme. En outre, trente militants, membres d'ONG, ont participé à des formations sur la documentation des violations des droits de l'Homme organisées par des partenaires régionaux de la FEMDH. Enfin, deux nouvelles initiatives de la société civile ont été entreprises pour fournir une assistance et des conseils aux réfugiés syriens, y compris des Syro-Palestiniens, au Liban et en Turquie. Les prestations comprennent - entre autres - des cartes interactives et des documents d'information pour les secours et l'assistance juridique ainsi que des sessions de dialogue et des formations adaptées pour les victimes de violence sexuelle.

[9] Voir ce lien pour la Déclaration finale.

- En Egypte, des rapports exhaustifs ont été produits par deux ONG portant sur les événements violents qui ont eu lieu à Port-Saïd et au Sinaï au cours de la période janvier-août 2013, entraînant des centaines de morts et des milliers de blessés. Ces rapports documentent des cas d'assassinats de civils, de membres de la police et d'hommes armés. Les rapports fournissent un certain nombre de recommandations, parmi lesquelles la nécessité d'approfondir les enquêtes et de demander des comptes aux responsables des violations des droits de l'Homme, ainsi que le respect et l'adhésion - par toutes les parties, y compris les autorités égyptiennes et les forces de sécurité - aux normes universellement reconnues des droits de l'Homme. En outre, un certain nombre de propositions de réformes portant sur les droits des femmes et des personnes handicapées, produites par deux autres ONG égyptiennes bénéficiaires - ont été intégrées par la commission constitutionnelle dans la Constitution nouvellement adoptée.
- Des efforts concertés et des campagnes de résistance civile menées par des ONG israéliennes et palestiniennes de défense des droits de l'Homme en Israël, dans les Territoires palestiniens occupés et au niveau international ont donné lieu à l'arrêt du plan Prawer-Begin en janvier 2014. Cependant, il reste difficile de savoir si le plan a été abandonné ou reporté temporairement, et la situation de la population bédouine demeure dramatique. En outre, un projet médiatique novateur réalisé par une ONG bénéficiaire a consolidé le travail de plusieurs ONG des droits de l'Homme pour souligner la situation et promouvoir le respect des droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile en Israël.
- Douze ONG, confrontées à la réorientation des priorités des bailleurs de fonds et/ou à de sérieuses difficultés pour obtenir un soutien pour leur fonctionnement, ont reçu un appui relais leur permettant de conserver leur personnel, prérequis essentiel pour assurer la pérennité de leur leadership et la consolidation du mouvement de la société civile.
- Grâce à la collaboration plus étroite entre la Fondation et ses partenaires internationaux, plusieurs bénéficiaires de ses appuis, tant individuels qu'associatifs, ont pu bénéficier de formations et sont associés aux activités du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), de Human Rights Watch, d'Amnesty International, de l'Institut arabe des droits de l'Homme (IADH), de la Fondation Open Society, du Sigrid Rausing Trust, d'Oxfam Novib, du Fonds européen pour la démocratie (EED), de l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED), de Mama Cash, de Hivos - Institut humaniste pour la coopération, du Fonds arabe pour les droits humains, du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), du Fonds pour les Droits Humains Mondiaux, du Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche (CAWTAR), du Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ), du Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies, de Canal France International (CFI), de International Media Support (IMS) ainsi que des représentations étrangères et des délégations de l'Union européenne, entre autres.
- 25% des ONG bénéficiaires ont pu obtenir des financements complémentaires auprès d'autres organismes de façon à pouvoir assurer, du moins en partie, la viabilité de leurs activités.

Malgré ces résultats positifs, les partenaires libyens et syriens de la société civile ont connu d'importantes difficultés et des retards dans la mise en œuvre de leurs activités en raison de l'instabilité et de la précarité de la situation politique et sécuritaire dans ces pays.

En outre, alors que de nombreuses ONG égyptiennes de défense des droits de l'Homme ont choisi de garder le silence comme choix stratégique pour éviter des représailles par les autorités, une ONG bénéficiaire s'est retenue de publier des rapports tangibles sur les principales violations des droits de l'Homme privilégiant ainsi un positionnement politique au lieu de l'universalité des droits de l'Homme.

4. Interventions indirectes en appui aux ONG, groupes et défenseur-e-s individuels

Au-delà de ses interventions financières, la Fondation a mené d'autres activités pour appuyer les défenseur-e-s des droits de l'Homme. Elle a notamment renforcé sa présence au niveau régional et participé à des rencontres avec des bailleurs de fonds régionaux et internationaux qui jouent un rôle actif dans la promotion de la démocratie et la protection des droits humains.

Ces activités ont eu pour but d'évaluer la portée des événements qui se produisent dans la région, de mesurer l'impact de l'aide accordée et, le cas échéant, d'envisager des mesures complémentaires d'appui. Elles ont également permis de renforcer les partenariats avec des acteurs clés qui se consacrent à la protection des défenseur-e-s sur le long terme.

Deux activités ont été consacrées à la réalisation de cet objectif en 2013, comme il est indiqué ci-après :

a. Présence renforcée dans les régions du Maghreb et du Mashrek

La Fondation a intensifié ses activités dans les régions du Maghreb et du Mashrek, par sa présence physique en Tunisie et des visites régulières en Libye, en Egypte et dans les pays limitrophes de la Syrie afin de s'adapter plus rapidement à l'évolution des circonstances et aux besoins des défenseur-e-s locaux au cours de l'année 2013.

i. Maghreb : présence renforcée en Tunisie et visites renouvelées en Libye

La mission de la Fondation au Maghreb, installée en Tunisie, a organisé des visites sur le terrain dans les régions de Thala, Kasserine, Sidi Bouzid, Tataouine, Siliana, Le Kef, Djerba, Sfax et dans le bassin minier au cours de l'année 2013.

Dans le cadre de ces visites, des réunions ont eu lieu avec les partenaires locaux de la Fondation en vue de suivre de près l'évolution de leurs activités, de les conseiller sur les opportunités de collaboration, la conception de projets et la gestion démocratique d'une ONG. D'autres réunions ont également permis d'évaluer les besoins, les performances et la pertinence des actions portées par des associations candidates à un appui et de clarifier leurs requêtes.

À la suite de ces visites régulières, douze nouvelles ONG, établies dans des zones défavorisées, ont bénéficié d'un appui direct et d'un accompagnement propres à les aider dans le démarrage et le renforcement de leurs activités en matière de promotion de la citoyenneté, de la liberté d'expression, des droits de la femme et des minorités, et des droits économiques, sociaux et culturels.

En outre, la mission au Maghreb a réalisé deux visites en Libye du 5 au 9 avril et du 9 au 11 septembre 2013. L'objectif était d'approfondir la compréhension des différentes dynamiques de la société civile libyenne, de consulter les diverses ONG locales émergentes et d'affiner les mécanismes et moyens propres à les guider dans

leur évolution. Grâce à ces visites, la mission de la Fondation a gagné en visibilité parmi la société civile libyenne et les différents acteurs nationaux et internationaux.

Trois ONG libyennes, émergentes et prometteuses, ont ainsi pu bénéficier d'un appui direct et indirect pour les aider dans le démarrage et le renforcement de leurs activités innovantes visant à promouvoir le respect des droits et libertés fondamentaux, en particulier les droits des femmes[10], des minorités, des migrants et des réfugiés.

Les résultats de cette présence locale renforcée peuvent être considérés comme particulièrement positifs. Les groupes de la société civile tunisiens et libyens qui ont reçu un appui au démarrage ont été actifs dans tous les gouvernorats du pays, même si la plupart d'entre eux ne disposaient de locaux qu'à Tunis ou Tripoli, comme le montre le graphique ci-dessous :

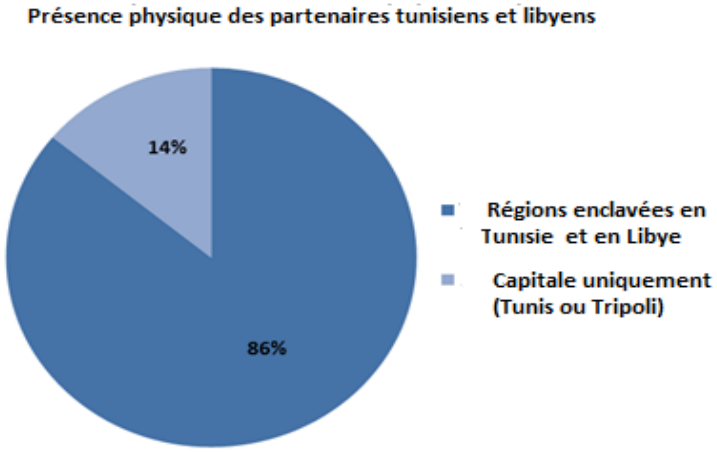

Une approche qualitative axée sur le niveau local est en effet nécessaire pour comprendre les différentes dynamiques en jeu et soutenir les nouvelles initiatives. Alors que les organisations de la société civile ont longtemps été marginalisées, voire inexistantes comme en Libye, elles sont maintenant au centre de l'action politique, économique, sociale et culturelle et connaissent une évolution rapide. La plupart de ces ONG, cependant, n'ont ni une vision claire ni les contacts ou l'expérience nécessaires pour assurer la pérennité de leur action. Par conséquent, il est nécessaire d'être proactif en maintenant des contacts réguliers avec un large éventail de défenseur-e-s dans les différentes régions et de suivre de près leur évolution. Pouvoir disposer de petits montants pour couvrir les frais de loyer, acquérir du matériel, et recruter du personnel est essentiel et peut contribuer de manière significative au renforcement de leurs capacités à lancer, adapter et poursuivre leur travail en cette période difficile néanmoins cruciale.

[10] Les activistes des droits des femmes ont notamment fait campagne auprès de la Commission Constitutionnelle chargée de la rédaction de la loi électorale pour garantir 15 sièges pour les femmes, afin de s'assurer que les besoins, les droits et les aspirations des femmes libyennes soient reconnus et protégés au sein de la nouvelle Constitution. Cette proposition a été cependant rejetée par le Conseil National Général libyen, le projet final ne réservant que 10% des sièges aux femmes, soit 6 sièges sur 60. Les ONG soutenues par la Fondation travaillent donc à faire en sorte que le public soit impliqué dans le processus constitutionnel et qu'un dialogue s'instaure sur les questions sensibles et controversées qui doivent être traitées.

ii. Mashrek : visites de terrain en Egypte et dans les pays limitrophes de la Syrie

Bien qu'elle n'ait pas établi de présence physique dans la région du Mashrek en raison de l'insécurité grandissante, des visites sur le terrain ont été effectuées en Egypte et dans les pays limitrophes de la Syrie au cours des mois de février et décembre 2013. La présence croissante de réfugiés syriens dans ces pays, parmi lesquels un certain nombre de militants pour la démocratie et d'acteurs de la société civile confrontés à des conditions épouvantables et à des menaces, a rendu nécessaire ces visites répétées. Pour faire face aux mutations rapides que connaissent ces pays, la Fondation a également décidé, fin 2013, de renforcer son équipe opérationnelle par le recrutement d'un consultant qualifié.

La mission de la Fondation au Mashrek a rencontré une soixantaine de militants individuels, des groupes de la société civile et assisté à deux réunions consultatives de bailleurs de fonds en Egypte, au Liban et en Turquie au cours des périodes du 19 au 25 février et du 16 au 22 décembre 2013. Ces visites avaient pour objectif d'approfondir la compréhension des nouvelles dynamiques de la société civile et des ONG des droits de l'Homme dans ces pays et d'affiner les priorités, mécanismes et moyens à même de protéger et de soutenir ces groupes d'une manière rapide et efficace. À la suite de ces visites, dix défenseur-e-s individuels, faisant l'objet de graves menaces contre leurs vies, ont bénéficié d'une aide d'urgence pour répondre à leurs besoins de base et assurer leur sécurité. Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives de la société civile ont reçu un appui-levier pour démarrer leurs activités visant à soutenir et renforcer la culture des droits de l'Homme au sein et vis-à-vis des populations réfugiées syriennes vulnérables. La Fondation a enfin engagé une discussion constructive avec des bailleurs partageant la même vision pour identifier les problèmes urgents liés aux besoins des défenseur-e-s et les outils, flexibles et adéquats, qui devraient être mises en place pour y répondre, tout en tenant compte des menaces et de l'environnement socio-politique instable de la région.

Ces visites étaient donc essentielles pour rester au diapason des développements en Egypte et en Syrie qui affectent les défenseur-e-s et l'action des ONG, et ainsi répondre à leurs besoins de façon adaptée, comme l'indique le graphique ci-dessous :

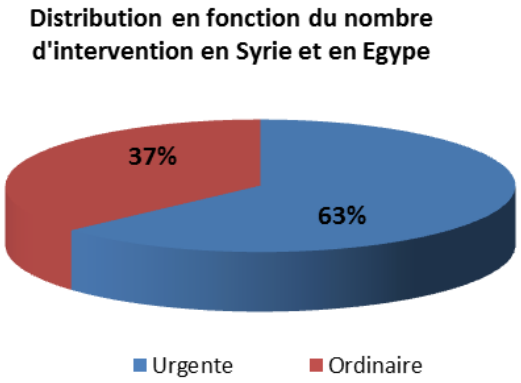

Les résultats de ces missions régulières peuvent être considérés comme encourageants. Un certain nombre de défenseur-e-s et d'ONG ont bénéficié d'un soutien rapide non seulement pour protéger leur sécurité, mais aussi pour entreprendre des initiatives pertinentes permettant de s'adapter aux développements sur le terrain.

b. Partenariats consolidés avec des réseaux de fondations régionales et internationales

La Fondation a participé activement à des rencontres avec des fondations régionales et internationales dans le cadre de ses activités pour renforcer la collaboration et apporter un appui durable aux défenseur-e-s des droits humains. En particulier, la Fondation a joué un rôle actif dans les rencontres organisées par le Groupe international des bailleurs de fonds pour les droits humains (IHRFG)[11]. La raison principale de l'adhésion et de la participation de la Fondation à ce réseau est de pouvoir y débattre des évolutions qui se produisent dans la région et de leurs répercussions sur les défenseur-e-s, mais aussi du rôle que les bailleurs de fonds peuvent jouer pour appuyer les défenseur-e-s dans un contexte régional où de grands espoirs se mêlent à des perspectives d'avenir incertaines.

4.2.1. La Fondation a co-organisé, de concert avec le Fonds pour les Droits Humains Mondiaux (FDHM), le Fonds d'action urgente pour les droits des femmes (UAF) et l'American Jewish World Service (AJWS), un séminaire d'une journée sur le thème : ***«La sécurité des défenseur-e-s des droits de l'Homme : Renforcer la sécurité des bénéficiaires»,*** le 23 janvier 2013 à San Francisco. L'objet du séminaire était de fournir aux bailleurs de fonds internationaux une vue d'ensemble des besoins et priorités des défenseur-e-s des droits de l'Homme en matière de sûreté et de sécurité, et d'acquérir les outils à même de leur permettre d'être aussi efficaces que possible dans l'évaluation et la prévention des menaces auxquelles font face les bénéficiaires de leurs appuis.

A cette occasion, la Fondation a initié et animé un panel de discussions sur **"*les contextes politiques instables*"** avec un accent particulier sur l'Egypte, l'objectif général étant de réfléchir sur les stratégies qui ont été et pourraient être utilisées par les défenseur-e-s des droits de l'Homme et les bailleurs de fonds pour lutter conjointement contre la chaîne systématique des menaces auxquelles ils sont confrontés dans la phase de transition. Des membres de deux ONG égyptiennes de défense des droits humains, invités à participer et à animer des discussions lors de ce séminaire, ont passé en revue les développements politiques et juridiques inquiétants en Egypte et évalué les priorités, les lacunes, et les points d'entrée pour les bailleurs de fonds. Cette réunion qui a eu un écho très favorable a donné lieu à un certain nombre de recommandations qui ont été examinées lors d'une séance de télé-briefing sur le thème : "*L'Egypte en transition : défis et opportunités pour les bailleurs de fonds des droits humains*", organisée le 7 février 2013, et lors de la conférence annuelle de l'IHRFG tenue à New York les 10-12 juillet 2013.

Enfin, un atelier, intitulé "*Promotion des droits de l'Homme en Egypte*", a été organisé en suivi de cette rencontre par l'Institut du Caire pour les Etudes des Droits de l'Homme (CIHRS) et la Fondation Carnegie pour la paix internationale, les 14 et 15 novembre 2013 à Bruxelles. Cet atelier a réuni les principaux militants des droits de l'Homme égyptiens avec les représentants d'un large éventail d'organisations publiques et privées, européennes, américaines et multilatérales, engagées dans le soutien au respect des droits de l'Homme en Égypte. Le but de cette rencontre était de partager les points de vue et informations du terrain, promouvoir une compréhension commune des défis auxquels fait face la communauté égyptienne des droits de l'Homme, et susciter des réflexions et des actions pour y remédier[12].

[11] L'IHRFG est un réseau de fondations internationales qui compte actuellement plus de 650 membres représentant environ 275 organisations qui apportent des subventions en appui aux droits humains à travers le monde. La FEMDH est membre de l'IHRFG depuis 2010.

[12] Pour de plus amples détails sur les conclusions de cet atelier, se référer au site du Cairo Institute for Human Rights Studies.

4.2.2. La Fondation a également été invitée à participer à un télé-briefing organisé par le Groupe international des bailleurs de fonds pour les droits humains (IHRFG) et parrainé par la Fondation Channel sur le thème **"*Syrie : Quel rôle pour les bailleurs de fonds qui soutiennent les droits de l'Homme* ?"**. A cet égard, la Fondation s'est basée, dans son intervention, sur son expérience et les nombreuses consultations avec les défenseur-e-s des droits humains syriens pour évaluer les dynamiques de la société civile et des défenseur-e-s syriens et examiner les priorités, les opportunités, les points d'entrée et les réserves possibles des bailleurs de fonds.

Il a été rappelé que dans les zones qui ne sont plus sous le contrôle total du gouvernement, y compris dans le nord et l'est de la Syrie, des organisations de la société civile ont spontanément commencé à se former. Dans les zones sous contrôle gouvernemental, où vivent un grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, un activisme non moins important est en cours, mais il fait face à la répression du gouvernement et à un faible accès aux ressources. Les efforts menés par ces groupes sont d'une très grande diversité: observation et documentation des violations, activités de renforcement des capacités dans les domaines de la citoyenneté et du dialogue inter-ethnique, sécurité civile, droits de l'Homme et Etat de droit, représentation juridique et assistance aux victimes de représailles, aide humanitaire, soutien médical et psychologique, création de médias locaux, etc. Ces efforts ont commencé à atteindre une ampleur significative dans certaines des zones libérées, et les villes turques situées le long de la frontière avec la Syrie, comme Gaziantep, sont devenues des points focaux pour les ONG syriennes et l'aide internationale.

En outre, la présence de plus de 2,3 millions de Syriens fuyant le conflit armé, en quête de protection et d'accès aux prestations de base dans les pays voisins, a donné lieu à une explosion parallèle du nombre d'organisations de la société civile et humanitaires syriennes au Liban, en Turquie, en Jordanie, en Irak et en Egypte. Le cadre juridique applicable aux demandeurs d'asile et aux réfugiés diffère considérablement d'un pays à l'autre et des lois différentes s'appliquent à différents groupes de personnes[13]. En raison de cette complexité, les personnes fuyant la Syrie ne sont souvent pas informées de leurs droits. En outre, les clivages entre les différentes factions religieuses et politiques sur la question syrienne ont donné lieu à un ressentiment croissant envers les réfugiés syriens, tandis qu'un racisme endémique et des tensions accrues ont réduit les capacités des syriens à surmonter les défis et éviter les abus potentiels résultant de leur statut de réfugiés. Les organisations de la société civile tentent donc de fournir aux populations en détresse, non seulement les conseils et le soutien requis pour répondre à leurs besoins immédiats en matière de secours, de soins et d'éducation, mais elles mettent également en œuvre des activités axées sur la cohésion et la paix civile, l'organisation communautaire, la culture des droits de l'Homme, les droits de la femme et la transition démocratique.

Ces groupes de la société civile font un travail aussi courageux qu'essentiel. Néanmoins, les obstacles sont de taille et le mouvement des droits humains est affaibli par un certain nombre d'éléments. Aux menaces physiques s'ajoutent des difficultés financières, sachant que la majeure partie des ressources disponibles étant à vocation humanitaire. Si leurs efforts étaient consolidés, ils pourraient constituer un contrepoids significatif contre les facteurs négatifs à l'origine de l'aggravation de la fragmentation de la société syrienne.

Parmi les priorités du soutien financier figurent, entre autres, la protection de la sécurité des défenseur-e-s des droits humains; l'appui-levier nécessaire pour soutenir de nouvelles initiatives locales pertinentes devant toucher les groupes particulièrement vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les jeunes; la nécessité de renforcer les capacités des ONG sur la documentation des violations des droits de l'Homme

[13] Au Liban par exemple, la situation varie considérablement entre les syriens et les réfugiés palestiniens de Syrie.

commises par toutes les parties au conflit ainsi que la nécessité de suivi, de conseil et de plaidoyer pour la protection juridique des réfugiés syriens. Les bailleurs de fonds ont également été invités à faire preuve de souplesse étant donné que la plupart des groupes de la société civile, basés à l'intérieur du pays, ne sont pas enregistrés et font face à des restrictions sévères et qu'un certain nombre de groupes sont marginalisés puisqu'ils opèrent hors du pays. De même, il a été soulignée l'importance d'adopter une approche globale, face aux conséquences complexes et durables du conflit, en maintenant des contacts réguliers avec un large éventail de défenseur-e-s dans différentes régions et en discutant des possibilités de collaboration et d'appui complémentaire avec un noyau de bailleurs de fonds actif dans le domaine de l'appui aux initiatives des droits de l'Homme en Syrie.

5. Bilan chiffré des interventions en 2013

Les graphiques suivants montrent comment a été répartie l'aide accordée par la Fondation aux défenseur-e-s des droits de l'Homme en 2013.

a. Catégories d'interventions

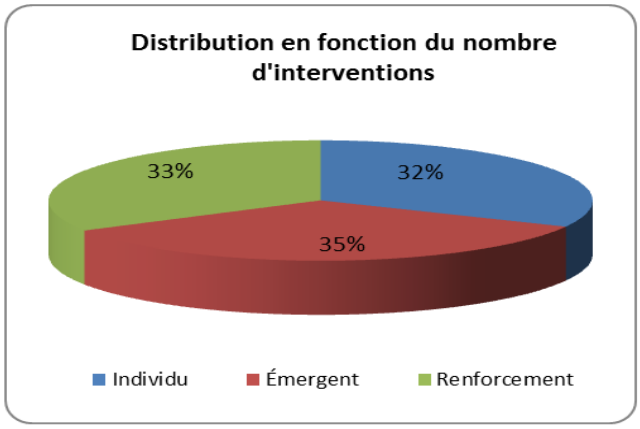

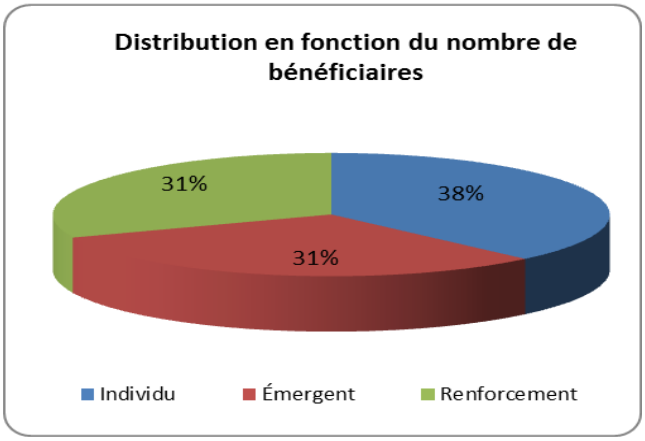

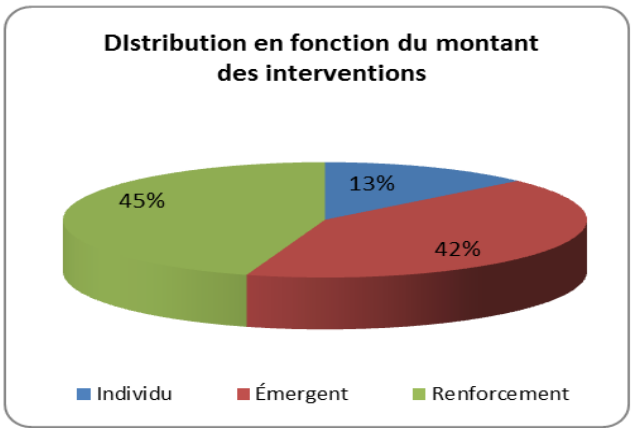

La proportion des interventions urgentes en 2013 est restée au même niveau qu'en 2012, principalement en raison de la dégradation continue de la situation des droits de l'Homme en Syrie.

Les appuis flexibles de la Fondation, dont les montants sont habituellement plus élevés que ceux des subventions urgentes, ont été accordés à un plus grand nombre d'ONG émergentes en raison des nouvelles dynamiques en place et de la présence renforcée de la Fondation dans la région.

Ces appuis ont permis aux ONG, agissant principalement dans les régions enclavées, de lancer et de consolider de nouvelles initiatives destinées à amplifier les efforts nationaux de transformation, ainsi que de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de réformes respectant les droits humains, particulièrement en Tunisie.

Le montant moyen des subventions accordées en 2013 est de 14.065 € par défenseur-e, soit un peu plus qu'en 2012. Ce chiffre reflète en substance une augmentation des besoins exprimés par les défenseur-e-s et ONG dans un environnement où les ressources internes et externes de financement pour les droits humains n'égalent pas l'ampleur des besoins face aux profondes mutations de la région.

b. ***Perspectives thématiques***

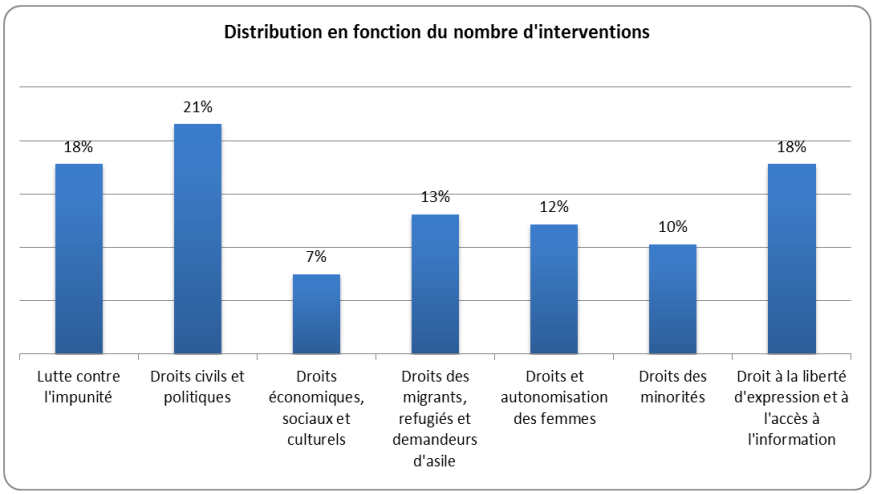

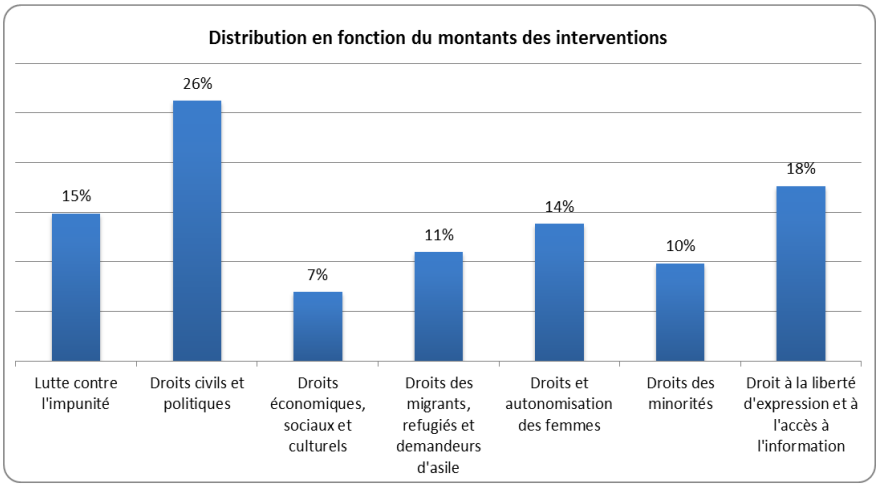

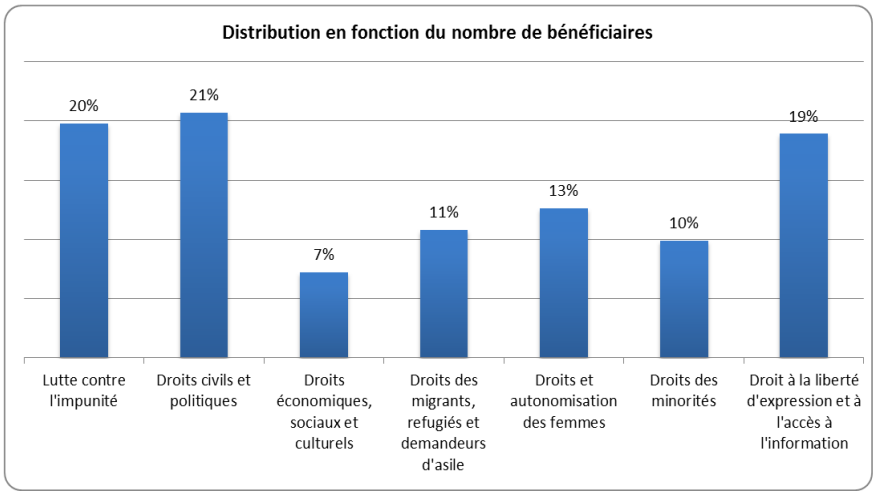

En 2013, la Fondation a soutenu majoritairement des activités axées sur la promotion de réformes touchant aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et des initiatives de lutte contre l'impunité. Ces activités, profondément liées, restent centrales face à l'évolution des dynamiques et des contextes différents dans la région.

En outre, au vu de la montée des discours de la haine dans un certain nombre de pays, la Fondation a renforcé son soutien à des initiatives privilégiant une lecture et des points de vue pluralistes et tolérants compte tenu du rôle central de la liberté d'expression dans les démocraties.

La proportion des interventions visant à promouvoir les droits des femmes et leur leadership montre cependant une diminution par rapport aux années précédentes, en raison de partenariats toujours en cours. Ce domaine continue cependant d'être une priorité des interventions de la Fondation.

c. ***Activités des bénéficiaires***

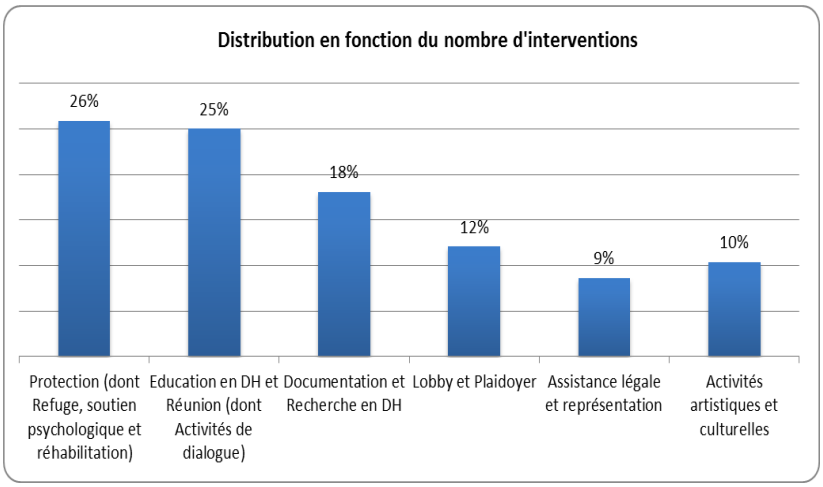

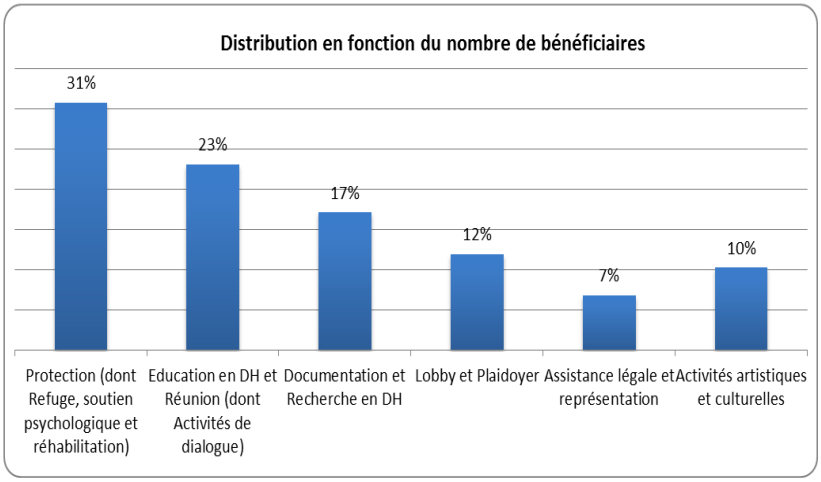

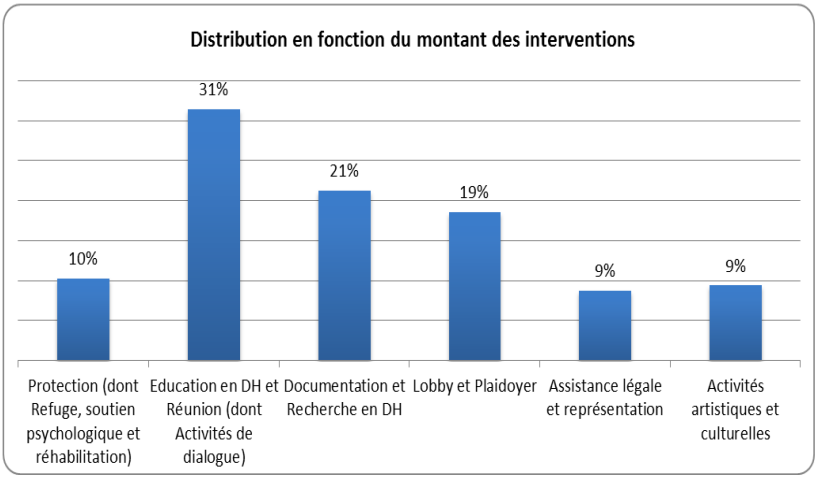

En 2013, la grande majorité des activités menées par les bénéficiaires d'appuis de la Fondation ont visé à renforcer les mesures de protection des défenseur-e-s des droits humains, notamment dans les contextes hostiles et instables.

Les activités complémentaires ayant trait à l'éducation aux droits de l'Homme, à la documentation et au plaidoyer, qui sont essentielles pour la consolidation des efforts nationaux de reconstruction et la mise en œuvre de réformes démocratiques réelles et durables représentent la majorité des activités engagées par les bénéficiaires (55%).

Cependant, de nouvelles approches fédératrices ont été encouragées par la Fondation, telles que les activités culturelles et artistiques, comme alternatives aux moyens conventionnels permettant de toucher un public plus jeune. Le théâtre de rue, la musique et les arts populaires sont des exemples des voies novatrices adoptées par 10% des bénéficiaires pour véhiculer les valeurs de démocratie, de citoyenneté, de justice et des droits de l'Homme.

d. *Types de dépenses couvertes*[14]

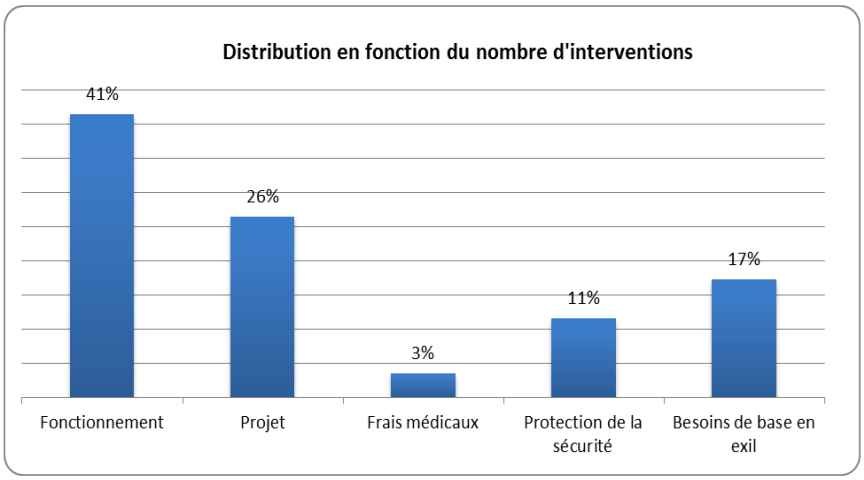

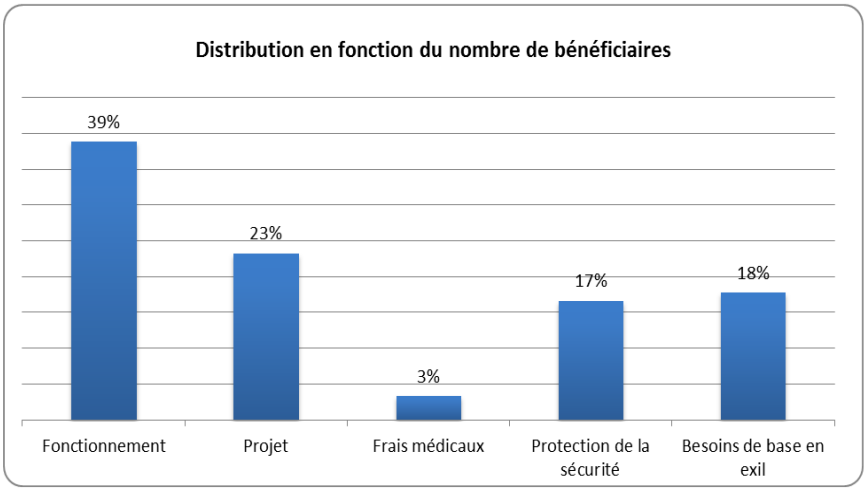

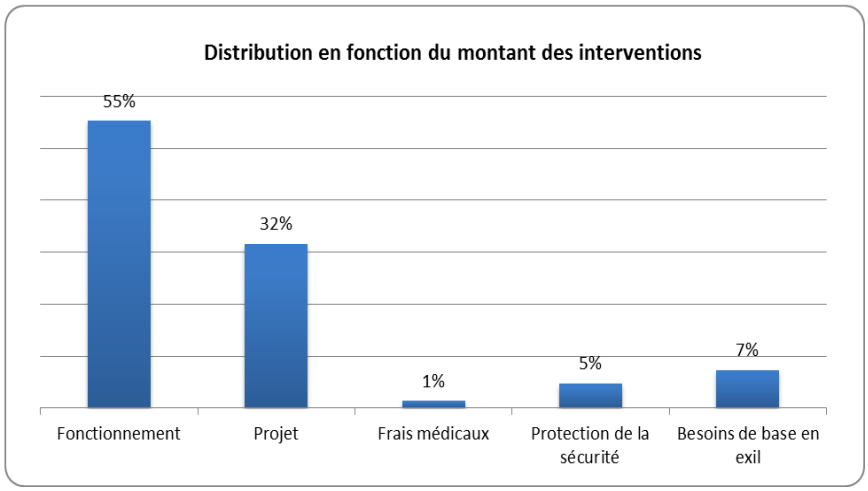

Les dépenses de base des ONG (loyer, acquisition d'équipements et le recrutement de personnel) ont représenté 55% des dépenses couvertes par la Fondation en 2013.

De telles interventions ont eu lieu dans une région où la plupart des bailleurs de fonds ont tendance à limiter leurs possibilités de financement à des projets, alors que leur fonctionnement est essentiel. Il influe considérablement sur la consolidation et la professionnalisation du mouvement, son rayonnement, sa protection et la pérennité de ses actions sur le moyen et le long terme.

[14] Certaines interventions peuvent, le cas échéant, bénéficier à plus d'une catégorie, en vue de permettre un examen plus global et plus pertinent. C'est la raison pour laquelle la somme totale pour toutes les catégories peut ne pas être égale à 100%.

e. ***Catégories d'appui indirect***

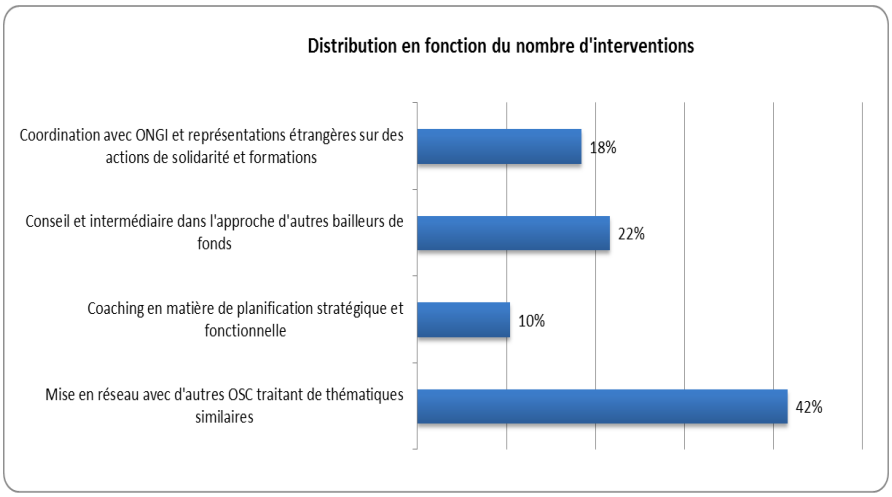

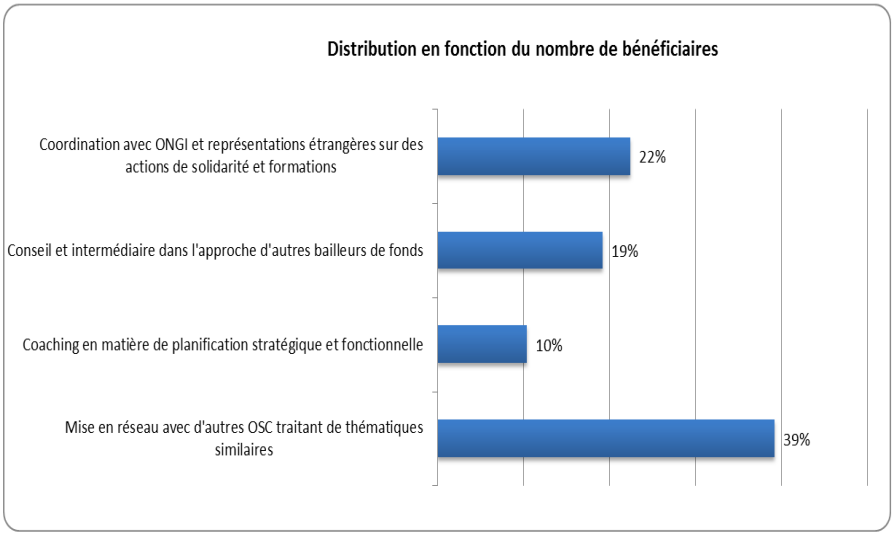

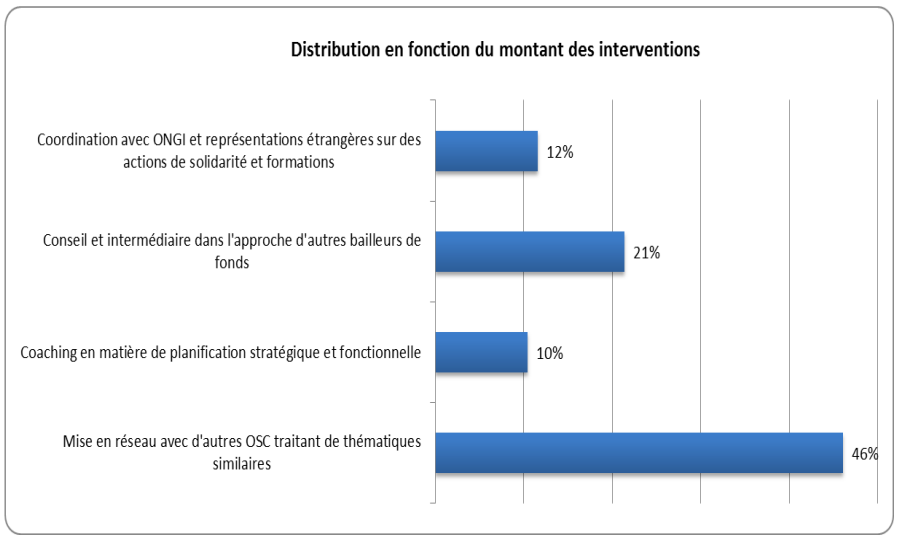

Outre la prestation d'appuis financiers, l'un des principaux objectifs de la Fondation est d'aider les défenseur-e-s et les ONG à poursuivre leurs activités sur le long terme. C'est pourquoi la Fondation a accru ses activités d'appui indirect aux défenseur-e-s des droits de l'Homme, sous forme, notamment, de conseils visant à renforcer leur mise en réseau avec d'autres organisations de la société civile concernés par des thématiques similaires aux niveaux locaux, nationaux, régionaux et internationaux.

Cette orientation est d'autant plus importante pour permettre aux nouvelles ONG, qui ne disposent ni de l'expérience ni des contacts nécessaires, d'envisager et de tirer parti des possibilités de collaboration disponibles, et, de ce fait, de bénéficier d'un appui, autre que financier, ayant pour objectif de contribuer au rayonnement et à la viabilité de leurs activités.

Enfin, la Fondation a facilité les contacts, servi d'intermédiaire et aidé à présenter des demandes de financement de ses partenaires locaux à d'autres bailleurs de fonds potentiels. Ceci s'est avéré utile puisque 27% des bénéficiaires, tant individuels qu'associatifs, ont pu obtenir un financement complémentaire de la part d'autres institutions.

f. La question du genre[15]

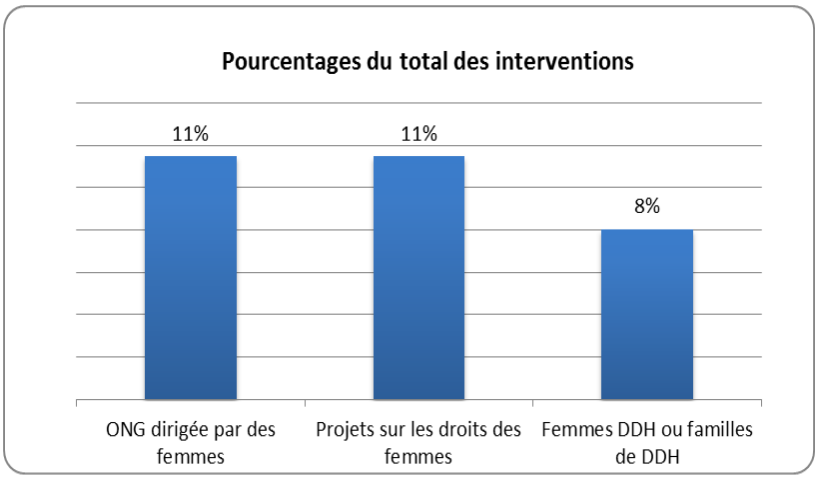

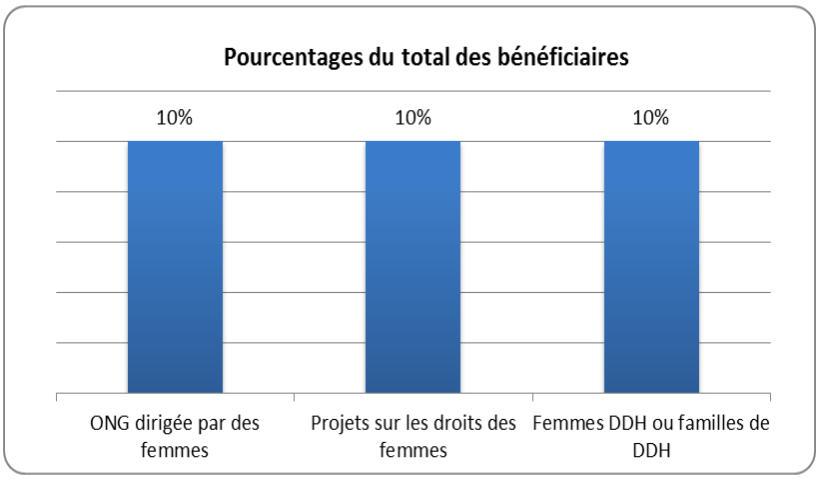

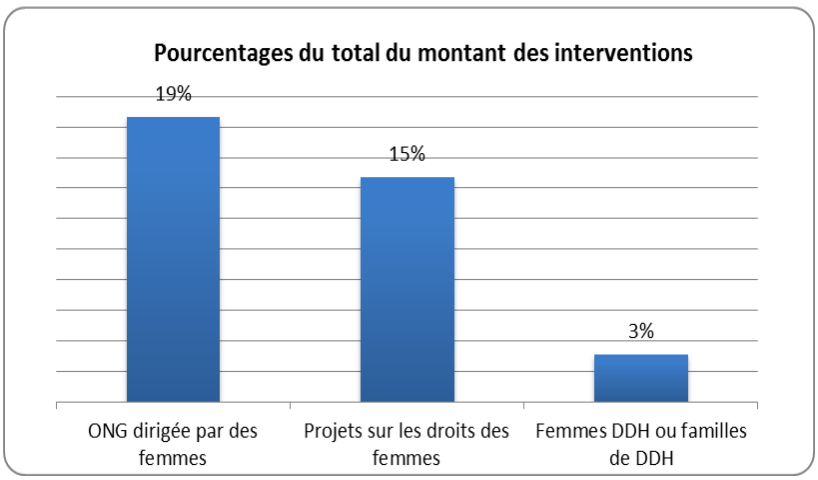

La question du genre fait partie intégrante de la stratégie d'intervention de la Fondation.

La situation et le rôle spécifique des femmes dans la protection des droits humains nécessitent une attention particulière. C'est pourquoi la Fondation attache une importance aux projets portant spécifiquement sur la question de l'égalité des genres et sur le renforcement de la participation et du leadership des femmes.

Cela est d'autant plus pertinent dans le contexte actuel où les femmes sont de plus en plus souvent victimes d'actes de violence et sont exclues de plusieurs processus de transition en cours, alors même qu'elles étaient des actrices majeures et essentielles des révolutions.

Aussi le pourcentage des interventions portant sur la protection et la promotion du respect des droits de la femme a atteint 15 % de l'ensemble des interventions en 2013.

[15] Plus d'une intervention ont pu être destinées à la fois au renforcement du rôle des femmes et à l'appui de projets sur les droits de la femme. Les interventions ont été accordées, le cas échéant, au profit de ces deux catégories pour permettre un examen plus global et plus pertinent.

g. Pays

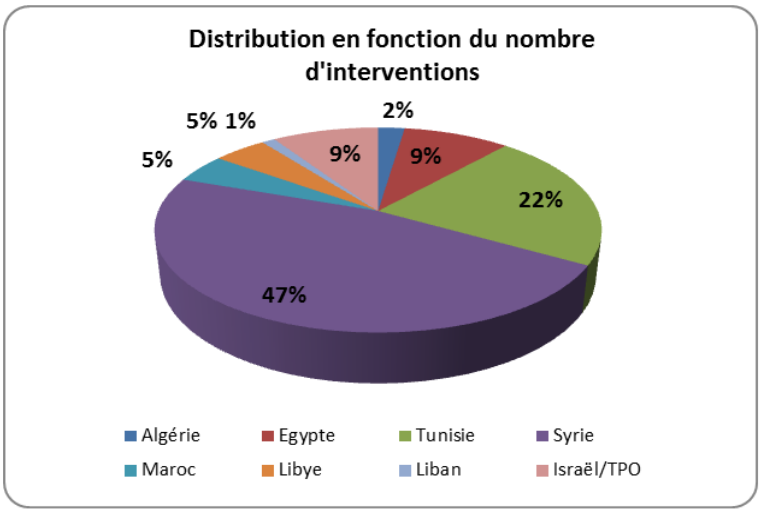

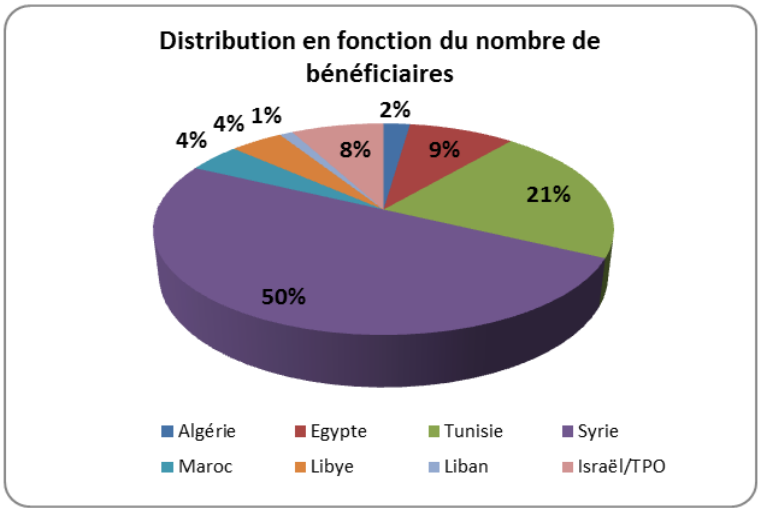

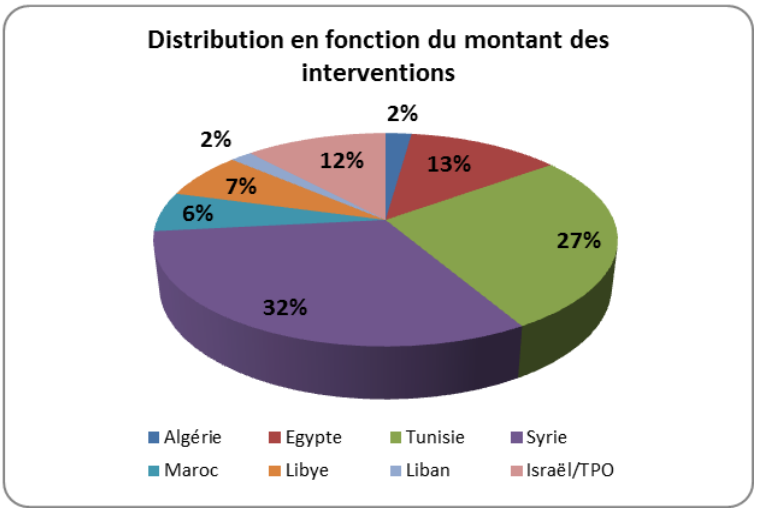

La crise qui perdure en Syrie est restée au cœur des préoccupations de la Fondation en 2013. Elle a continué de donner la priorité à la protection des défenseur-e-s individuels, à l'observation et à la documentation des violations des droits de l'Homme commises par toutes les parties au conflit, à l'assistance juridique et à la représentation des prisonniers d'opinion, et à la sensibilisation à la citoyenneté et au dialogue inter-ethnique.

Par ailleurs, la Fondation ayant renforcé sa présence en Tunisie, les acteurs locaux, en particulier ceux émergeant, ont continué d'occuper une place importante parmi les bénéficiaires de ses appuis en 2013. Pour la deuxième année, la Fondation a également accordé son appui à de nouvelles initiatives de la société civile en Libye. Ces interventions en Libye ont vocation à être renforcées à l'avenir au regard du cycle incontrôlé de violences dans lequel le pays s'est engouffré.

La Fondation n'a pas pour autant occulté les menaces et difficultés grandissantes auxquelles sont confrontées les acteurs de la société civile en Algérie et en Égypte, ni les conséquences de la réorientation des priorités et agendas politiques de certains bailleurs de fonds, qui ont eu des répercussions sur le travail des acteurs de la société civile marocains, libanais, israéliens et palestiniens. En effet, ceux-ci continuent de voir leurs sources de financement se tarir.

6. Questions organisationnelles

a. Evaluation Externe 2009-2012

Mandatée par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) et le ministère royal des Affaires étrangères danois (DANIDA), une consultante externe, Mme Hilde Hey, a été engagée pour effectuer une évaluation des performances et de la pertinence des actions et orientations de la Fondation au cours de la période 2009-2012. L'objet de cette mission était de fournir un aperçu des travaux de la FEMDH dans ses grandes lignes, d'évaluer la pertinence et l'efficacité du travail, de formuler des commentaires et recommandations sur les résultats, les points forts et les faiblesses, ainsi que les nouvelles orientations adoptées dès 2011.

Dans l'ensemble, cette évaluation externe a confirmé la pertinence et l'efficacité des actions de soutien menées par la Fondation : "*Les changements politiques qui ont eu lieu au sud de la Méditerranée ont montré qu'une petite Fondation, comme la FEMDH, est très capable de faire face rapidement à l'évolution de la situation politique. La Fondation est en mesure de répondre rapidement aux besoins financiers qui peuvent surgir pour les défenseur-e-s des droits humains, et peut accompagner les défenseur-e-s émergents et leurs organisations dans leurs objectifs de mobilisation d'un soutien international, de recherche de financements des bailleurs de fonds traditionnels et d'alliances avec des ONG locales qui ont des objectifs similaires. La FEMDH est devenue un acteur de premier plan dans la région en raison de sa fiabilité, et de sa vaste connaissance de la situation des droits de l'Homme*". La synthèse de l'évaluation est disponible en ligne.

b. Partenariats financiers

Au cours de l'année 2013, la Fondation a bénéficié de la confiance renouvelée et des contributions de l'Agence suédoise de développement et de coopération internationale (SIDA), de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH), du ministère royal des Affaires étrangères danois (DANIDA), de la Fondation Open Society (OSF) et du Sigrid Rausing Trust (SRT), ainsi que du ministère des Affaires étrangères français. En outre, elle a exploré les possibilités d'appui et conclu de nouveaux partenariats avec le ministère des Affaires étrangères norvégien, Oxfam Novib et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international canadien.

c. Information et communication

En 2013, la Fondation a maintenu sa politique de confidentialité en ce qui a trait à la plupart des détails concernant les bénéficiaires de ses appuis. Cette politique a été instituée et maintenue en raison des risques sérieux auxquels sont exposés les activités et les personnes candidates au financement, les bénéficiaires de ce soutien ou les autres défenseur-e-s des droits de l'Homme dans plusieurs pays de la région. La FEMDH assure en même temps la transparence de ses activités en fournissant à ses principaux partenaires une information détaillée sur ses interventions et ses activités d'appui aux organisations, groupes et défenseur-e-s dans la région.

La Fondation a en outre actualisé son site internet (http://www.emhrf.org/), lequel explique clairement les modalités de soumission et les échéances de réception des demandes de financement urgentes et ordinaires, ainsi que d'autres informations, dans les trois langues de travail de la Fondation (français, anglais et arabe) de façon à rendre facilement accessibles ces données et documents de base.

d. Analyse des risques et durabilité

La Fondation estime que les principaux risques liés à l'octroi d'appuis financiers aux défenseur-e-s des droits de l'Homme dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée sont les suivants :

- ***Le risque de l'accroissement de la répression contre les bénéficiaires des financements de la Fondation***. Grâce à l'application d'un strict principe de confidentialité au cours de l'examen des candidatures, de la prise de décision sur les appuis et des transferts, les appuis de la FEMDH n'ont pas, à ce jour, entraîné de répression physique, juridique ou psychologique à l'encontre des défenseur-e-s. Des règles de confidentialité s'appliquent à l'ensemble des documents rendus publics, qui ne mentionnent ni noms ni montants. Les communications sont elles aussi sécurisées. La FEMDH informe cependant ses principaux partenaires de l'ensemble de ses activités, en respectant avec une extrême vigilance le principe de transparence.
- ***Le risque lié au blocage ou à l'interception du financement par une personne autre que le défenseur bénéficiaire***. Les résultats à cet égard se sont révélés satisfaisants en 2013. La vigilance reste néanmoins constante. Des mesures de précaution sont prises, et la Fondation recueille auprès du bénéficiaire un certain nombre de détails avant, pendant et après le transfert.
- ***Le risque de retombées involontairement déstabilisatrices au sein de la société civile (aggravation des rivalités, désinformation), et les conséquences d'une utilisation inadéquate des appuis accordés ou de dérives frauduleuses (détournement, corruption).*** Les risques de ce genre ont pu être évités jusqu'à présent mais la vigilance reste constante ici également. Les petits montants accordés limitent les risques de dérapage. Une stricte évaluation en amont de la décision et l'engagement moral du bénéficiaire sont aussi de nature à limiter ces risques. La Fondation assure également un suivi régulier des partenariats conclus et le récipiendaire doit se plier à plusieurs obligations, notamment des rapports d'activités et financiers détaillés concernant l'utilisation des fonds. Elle se réserve en outre le droit de demander le remboursement lorsque l'objet du contrat n'a pas été respecté.
- ***Le risque d'escalade soudaine de la violence pouvant donner lieu à un niveau sans précédent de réactions urgentes requises ou à la cessation d'activités des ONG***. Dans certains pays, notamment en Syrie, en Libye et récemment en Egypte, les conditions sont telles que des formes extrêmes de violence sont devenues routinières. Ce qui a pour conséquence d'alimenter les éléments les plus radicaux de tous les côtés, justifiant les pires formes de brutalité et générant, en réaction, des représailles dramatiques. La Fondation demeure extrêmement vigilante face à cette possibilité et, dans ce cas précis, elle veillera à contacter ses partenaires pour mettre au point une réponse globale cohérente pour apporter les ressources supplémentaires, si nécessaire. En outre, la Fondation a adopté une approche souple, susceptible d'anticiper et de tenir compte du fait que les actions soutenues pourraient ne pas être totalement mises en œuvre à temps ou comme initialement convenu, dans des circonstances exceptionnelles et dès lors qu'elle reçoit des plans de mise en œuvre mis à jour.

La durabilité de l'action de la Fondation se fonde sur les éléments suivants :

- L'accès à des interventions flexibles, rapides et localisées est nécessaire et hautement requis ; il renforce sensiblement l'aptitude des défenseur-e-s des droits de l'Homme à travailler dans la région.
- La Fondation reste à l'écoute de ses partenaires et de la société civile de manière constante dans le cadre de ses visites régulières, de sa présence et de ses activités de suivi, lui permettant ainsi de réagir à l'évolution du contexte local et régional et de répondre aux besoins exprimés.
- Au besoin, la Fondation encourage la participation et la mobilisation d'autres institutions locales, nationales, régionales et internationales en vue d'apporter un soutien politique et institutionnel à long terme aux défenseur-e-s et aux ONG.
- La Fondation concentre son action sur une région clairement circonscrite, ce qui lui permet de développer une image spécifique et fait d'elle un intervenant privilégié dans son domaine d'action. En outre, elle intervient dans une région où l'accès aux financements pour les défenseur-e-s des droits de l'Homme et les associations qu'ils animent est difficile en raison du manque de sources endogènes et de la multiplication des obstacles imposés à leur accès aux financements, qu'ils soient de source interne ou externe.
- La Fondation, de par sa proximité avec les acteurs et organisations de la société civile, est en mesure d'offrir des conseils et de jouer un rôle d'intermédiaire entre les défenseur-e-s et les bailleurs de fonds internationaux dans le cas où une demande serait manifestement susceptible d'être soutenue par un autre organisme.
- La Fondation prend des risques rigoureusement calculés en accordant un financement modeste à des défenseur-e-s en danger, à des petites organisations naissantes et à des activités novatrices.
- Grâce à la composition de son Conseil d'administration, qui regroupe des responsables de plusieurs organisations internationales et régionales et des experts reconnus pour leur connaissance de la région, la Fondation a un accès direct aux ONG et aux défenseur-e-s de la région, ce qui lui permet de bénéficier d'une source de connaissance unique et hautement qualifiée et d'obtenir rapidement des informations fiables et détaillées nécessaires à ses activités, améliorant ainsi la qualité et le ciblage de ses interventions.
- La Fondation cherche activement à diversifier et sécuriser des financements pour la poursuite de ses activités d'appui aux défenseur-e-s des droits de l'Homme dans la région.
- Enfin, la Fondation fait du droit à la liberté d'association un élément central de sa stratégie d'intervention.

e. Gouvernance interne

Le Conseil d'administration, composé de neuf membres qui exercent leurs fonctions à titre bénévole, est resté inchangé au cours de l'année 2013. Le Conseil a cependant débuté un processus de remplacement des membres dont le mandat arrive à terme en 2015, en associant dès 2014 des personnes ressources aux activités organiques de la Fondation.

En 2013, le Conseil d'administration était assisté par un Secrétariat qui se composait des employés suivants :

- Anne-Sophie Schaeffer (diplômée en droit international public), employée à plein temps en tant que directrice des programmes au Danemark ;
- Amélina Jaskowiak (diplômée en économie internationale), employée à plein temps en tant qu'administratrice des subventions au Danemark ;
- Rami Salhi (diplômé en sociologie,) employé à temps partiel en tant que consultant régional pour le Maghreb en Tunisie ;
- Samy Lendvai-Karmout (diplômé en relations internationales), employé à plein temps en tant qu'assistant régional pour le Mashrek au Danemark, depuis le 1er mai 2013 (employé auparavant en tant que stagiaire) ;
- Anne-Sophie Jouanneau (diplômée en sciences politiques), employée à plein temps en tant qu'assistante régionale pour le Maghreb en Tunisie, depuis le 11 mars 2013 ;
- Nael Georges (docteur en droits de l'Homme), employé à temps partiel en tant que consultant régional pour le Mashrek, en France, depuis le 18 novembre 2013 ;
- Katrine Høybye Frederiksen (diplômée en langues étrangères), employée à temps partiel en tant que chargée de l'administration au Danemark ;
- Catherine Lafont (diplômée en administration des affaires), employée à plein temps en tant que stagiaire au Danemark, depuis le 1er juin 2013.

La FEMDH a en outre formalisé le renouvellement de son partenariat avec le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), incluant notamment la question de partage des bureaux et les frais y afférents. Enfin, l'audit des comptes de la Fondation a été réalisé par le cabinet *Deloitte* à Copenhague.

Annexe: Synthèse des demandes d'appui en 2013

1. Aperçu du nombre de demandes d'appui

En 2013, la Fondation a reçu et traité **405** demandes :

Statut:		
Accordée	85	**21%**
Rejetée	226	**56%**
En Instance	92	**23%**

Catégorie:		
Urgente	62	**15%**
Ordinaire	250	**62%**
Renseignements	93	**23%**

Le montant total accordé par la Fondation s'est élevé à **1 255 343,59 €.**

2. Répartition Géographique

324 demandes proviennent des pays de la région sud-méditerranéenne (soit 80% de l'ensemble des demandes).

Par région

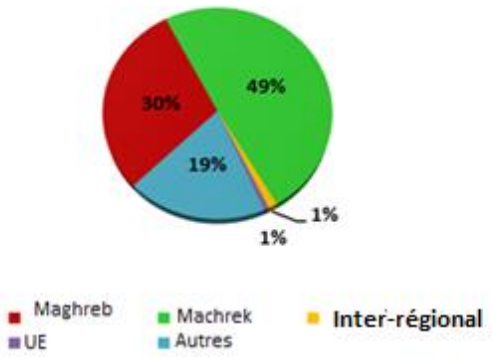

Par pays de la rive sud de la Méditerranée

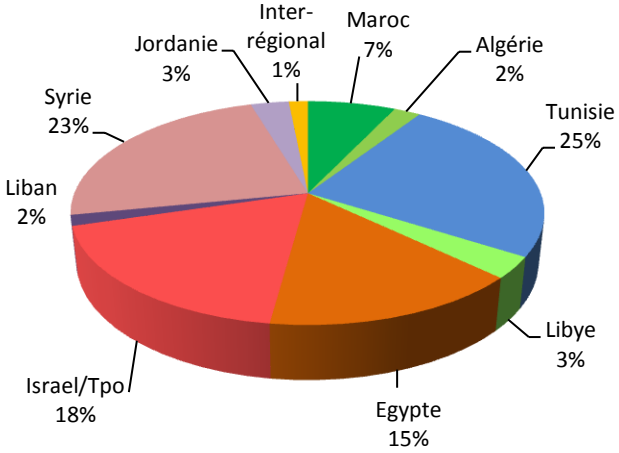

3. Motifs de rejet

Trois raisons principales ont justifié l'inéligibilité de certaines demandes reçues:

- Les activités proposées dans la demande n'entrent pas dans le cadre de la promotion ou de la défense des droits humains, tels qu'ils sont universellement reconnus. Ces demandes ont représenté **48%** des propositions rejetées.
- La demande n'entre pas dans le cadre ou n'englobe pas des activités de défense des droits de l'Homme au sein du mandat géographique de la Fondation, i.e. Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte, Jordanie, Liban, Syrie, Territoires palestiniens occupés et Israël. Ces demandes ont représenté **36%** du nombre total de demandes rejetées.
- Le candidat est une ONG bien établie qui n'a pas de problème pour obtenir des financements. Ces demandes ont représenté **8,4%** des propositions rejetées.

Cependant, même dans le cas où la demande ne rentre pas dans le mandat de la Fondation, le Secrétariat a pu conseiller au candidat de contacter d'autres partenaires potentiels à même de soutenir la proposition. Ce fut notamment le cas pour des propositions traitant de menaces contre des défenseur-e-s dans une autre région ou de domaines d'intervention spécifiques, tels que les médias.

Les demandes inéligibles qui ont été réorientées vers d'autres partenaires ou bailleurs de fonds potentiels ont représenté **11%** de l'ensemble des demandes rejetées.

4. Délai moyen de réponse

En règle générale, la Fondation s'attache à répondre rapidement aux demandes d'appui ou de renseignement reçues. L'intervalle entre la réception de la demande et la réponse fournie par la Fondation est indiqué dans le graphique suivant :

Délai moyen de réponse	**19 jours**
✓ ***Demandes urgentes***	10.6 jours
✓ ***Demandes ordinaires***	24 jours
✓ ***Renseignements***	9 jours